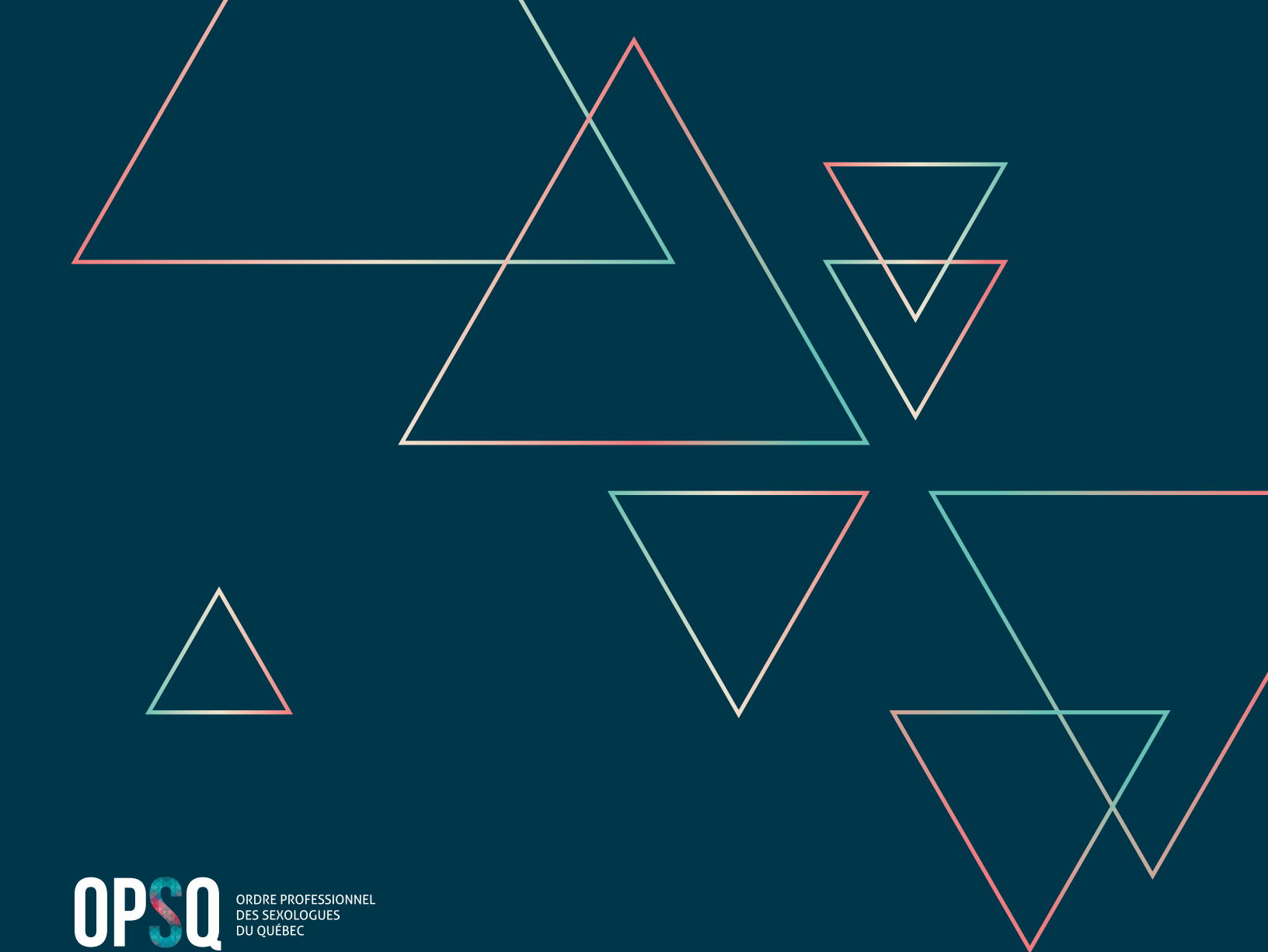




**OPSQ**

ORDRE PROFESSIONNEL  
DES SEXOLOGUES  
DU QUÉBEC

# RAPPORT ANNUEL

2023



2024



# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                    |    |                                                                                                        |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Table des matières .....                                                                                           | 3  | Activités relatives au comité de la formation<br>des sexologues .....                                  | 22 |
| Lettre de présentation .....                                                                                       | 4  | Activités relatives à la reconnaissance des équivalences.....                                          | 23 |
| Valeurs.....                                                                                                       | 5  | Activités relatives à la révision des décisions<br>en matière de reconnaissance des équivalences ..... | 24 |
| Rapport de la présidente.....                                                                                      | 6  | Activités relatives aux normes professionnelles<br>et au soutien à l'exercice de la profession .....   | 25 |
| Rapport de la directrice générale et secrétaire .....                                                              | 8  | Activités relatives à l'inspection professionnelles.....                                               | 25 |
| Élections au sein du conseil d'administration .....                                                                | 10 | Activités relatives à la formation continue .....                                                      | 31 |
| Rapport des activités du conseil d'administration .....                                                            | 11 | Activités relatives aux enquêtes disciplinaires<br>du bureau du syndic.....                            | 34 |
| Les principales résolutions du conseil d'administration<br>en 2023-2024 .....                                      | 15 | Conciliation de comptes .....                                                                          | 38 |
| Orientations stratégiques.....                                                                                     | 16 | Arbitrage des comptes d'honoraires.....                                                                | 38 |
| Comités de gestion formés<br>par le conseil d'administration .....                                                 | 17 | Activités du comité de révision .....                                                                  | 38 |
| Politiques de gouvernance en vigueur à l'Ordre .....                                                               | 18 | Activités du conseil de discipline .....                                                               | 39 |
| Application des normes d'éthiques et de déontologie<br>aux administratrices et aux administrateurs de l'Ordre..... | 20 | Exercice illégal et usurpation du titre .....                                                          | 42 |
| Normes d'éthiques et de déontologie<br>des membres des comités.....                                                | 20 | Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre<br>et aux communications.....                          | 43 |
| Comités de l'Ordre et leurs membres<br>au 31 mars 2024.....                                                        | 21 | Renseignements généraux<br>sur les sexologues 2023-2024 .....                                          | 44 |
| Liste du personnel de l'Ordre et des membres<br>de comité au 31 mars 2024.....                                     | 22 | Rapport des auditeurs indépendants .....                                                               | 46 |

# LETTRES DE PRÉSENTATION

## **MONTRÉAL, NOVEMBRE 2024**

### **Madame Sonia LeBel**

Présidente du Conseil du trésor  
et ministre responsable de l'application des lois  
professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2024.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

### **Joanie Heppell, sexologue**

Présidente

## **MONTRÉAL, NOVEMBRE 2024**

### **Madame Dominique Derome**

Présidente Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

### **Joanie Heppell, sexologue**

Présidente

## **QUÉBEC, NOVEMBRE 2024**

### **Madame Nathalie Roy**

Présidente de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

### **Sonia LeBel,**

Présidente du Conseil du trésor  
et ministre responsable de l'application des lois  
professionnelles



## MISSION

La mission de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre veille à la qualité des services offerts par l'encadrement, le développement et le maintien des compétences des sexologues.



## VISION

Être une organisation reconnue dans les domaines de la santé sexuelle et mentale qui collabore étroitement avec différents partenaires pour promouvoir l'accès inclusif aux soins et services en sexologie, contribuer à l'évolution de la profession et des pratiques des sexologues en cohérence avec la mission de l'ordre et les besoins de la société québécoise.

# VALEURS

## LE RESPECT

L'Ordre entretient des relations qui se caractérisent par la considération, l'écoute et la courtoisie pour chacune des personnes avec qui l'Ordre interagit, et ce, quelles que soient leurs caractéristiques et leurs idées.

## L'INTÉGRITÉ

L'Ordre réalise des actions en cohérence avec sa mission, ses valeurs et ses mandats, et ce, de façon responsable, équitable, honnête.

## LA RIGUEUR

L'Ordre mise sur la compétence nécessaire à la réalisation de sa mission et de ses mandats, l'efficacité ainsi que la diffusion d'information compréhensible, juste et pertinente au public, aux sexologues et aux partenaires afin d'assurer la confiance.

## L'ENGAGEMENT

L'Ordre favorise, la mobilisation, l'agilité et le dépassement de soi pour atteindre les objectifs fixés ainsi que la solidarité et le sentiment d'appartenance dans la réalisation de ses mandats.

Joanie Heppell,  
sexologue



## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec fierté que je vous présente les principales activités réalisées par le conseil d'administration et par la présidence de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 en fonction des quatre grands enjeux stratégiques et leurs orientations.

Cet exercice en fut un de bilan puisque c'était la dernière année de la planification stratégique 2021-2024 ainsi que le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Ordre. J'ai pu apprécier la réalisation du plan d'action établi et constaté les nombreuses réalisations de l'Ordre depuis sa création. Le chemin parcouru par l'Ordre a d'ailleurs été souligné lors d'un évènement réunissant les sexologues et les partenaires de l'Ordre soulignant le 10<sup>e</sup> anniversaire de sa création. Ce fut un moment privilégié pour mettre de l'avant les succès de l'organisation et pour mettre en lumière l'importance de maintenir la mission de protection du public au centre des actions.

### ENCADREMENT DE LA PROFESSION

Le conseil d'administration s'est assuré tout au long de l'année que le plan d'action mis en place par la direction générale assurait un encadrement de la profession optimal. De plus, il a rempli ses responsabilités en ce qui a trait à l'admission et aux différents suivis de l'inspection professionnelle et du Bureau du syndic. Le conseil d'administration rencontre annuellement les responsables de l'inspection et du Bureau du syndic afin de poser les questions nécessaires à un encadrement toujours amélioré et rigoureux.

Développer et maintenir une pratique professionnelle compétente chez les sexologues est une orientation importante de la planification stratégique. Les travaux sur l'évaluation des compétences à partir du nouveau référentiel des compétences des sexologues ont été amorcés et permettront de bonifier le développement et l'encadrement des pratiques professionnelles, notamment lors de l'inspection professionnelle et lors des processus d'admission.

### GOVERNANCE ET GESTION

Les membres du conseil d'administration se sont réunis le nombre de fois nécessaire à la bonne marche des affaires de l'Ordre. Les résolutions et suivis des affaires courantes, particulières et des orientations stratégiques 2021-2024 ont été menées et adoptées avec rigueur et diligence. Les différents comités du conseil ont été en activité et ont présenté des recommandations en cohérence avec leurs objectifs. J'ai présidé les séances du conseil et me suis assuré du maintien de pratiques de bonne gouvernance. J'ai également veillé à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration auprès de la direction générale et agi à titre de porte-parole et de représentante de l'Ordre dans les médias.

La réflexion et les travaux entourant la planification stratégique 2024-2027 ont été pilotés par le comité de gouvernance pendant l'exercice en se basant sur le résultat très éclairant de sondages aux sexologues sur différents enjeux qui auront un impact significatif sur la pratique professionnelle des sexologues dans un futur proche. Cela a donné lieu à l'adoption d'une vision et d'une mission améliorées, à des valeurs de l'Ordre simplifiées ainsi qu'à des orientations stratégiques à l'image d'une gouvernance saine et éthique, chère à l'OPSQ depuis sa création. À la fin de l'exercice, il ne restait qu'à adopter les cibles ainsi que le plan d'action.

## RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION : L'EXPERTISE DES SEXOLOGUES AU SERVICE DU SYSTÈME PROFESSIONNEL ET DE LA POPULATION

Dans le cadre des travaux et consultations entourant la planification stratégique, les sexologues ont indiqué que les discours sur l'identité de genre, dans les espaces publics et politiques, tant sur le plan local qu'à l'international, avaient un impact important sur leurs clientèles. Les discours qui remettent en question les soins auxquels elles et ils devraient avoir accès, le respect qui doit leur être porté et dans une certaine mesure, la remise en question de leur légitimité ont été évoqués. Ces discours menacent les acquis quant aux droits des personnes des diversités sexuelles et de genres et augmentent le niveau d'hostilité, ce qui suscite une détresse psychologique accrue chez ces personnes, ainsi que leurs proches. Ces impacts sont remarqués par les sexologues, tous milieux confondus. C'est dans ce contexte que l'Ordre a pris contact avec la ministre de la Famille responsable de piloter les travaux du comité de sages annoncé par le Gouvernement et tenu une rencontre avec elle. Des travaux ont également amorcé en vue d'une audience avec ce comité à l'exercice prochain afin de témoigner de l'apport des sexologues pour l'inclusion des personnes des diversités sexuelles et de genre.

L'expertise sexologique a été mise de l'avant dans la présidence et la participation de l'Ordre au comité sur le changement de nom du Conseil interprofessionnel du Québec. Ce comité a pour mandat de soutenir les ordres lorsque les professionnels demandent un changement de nom, que cela soit pour une question de transition de genre ou une autre raison. Il s'agit là d'une initiative visant à faciliter ce type de changement pour tout le monde. L'expertise sexologique a aussi été mise à profit dans le cadre des travaux de la modernisation du système professionnel. Dans le cadre des consultations nous avons fait valoir l'importance d'inclure une diversité de mentions de genres dans la reddition de compte des ordres professionnels. Toutes ces actions contribuent à la santé sexuelle de la population.

Dans les différentes représentations politiques effectuées, nous nous sommes assurés que les décideurs prenaient la mesure juste des différents besoins sexologiques de différentes clientèles. À ce titre, l'OPSQ a discuté les responsables de la planification de la main-d'œuvre du ministère de la Santé et des services sociaux, entre autres, afin de démontrer l'apport important des sexologues pour la santé mentale, relationnelle et sexuelle de la population. L'Ordre a aussi persisté dans ses collaborations interprofessionnelles en siégeant à la Table des ordres en santé mentale et relations humaines. Nous nous assurons de collaborer dès que les opportunités se présentent avec d'autres ordres professionnels, car selon nous, unir nos

forces, nos expertises et nos savoir-faire ne peut que profiter à la population.

## ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES SEXOLOGIQUES DE QUALITÉ

Toutes les opportunités sont saisies pour interpeller les ministres sur l'importance de l'accessibilité aux services sexologiques de qualité. Les sexologues peuvent contribuer à l'élargissement des pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux, et des représentations ont été faites en ce sens dans le cadre des travaux du Plan santé, afin de rendre accessibles les services sexologiques à la population. Lorsque nous avons rencontré le ministre délégué aux services sociaux, Lionel Carmant, nous avons passé les mêmes messages, particulièrement pour les jeunes en protection de l'enfance et de la jeunesse. Nous tâchons aussi de poursuivre une vigie concernant l'éducation à la sexualité en milieu scolaire, entre autres avec le déploiement du cours Culture et citoyenneté québécoise dans lequel s'insère désormais les contenus en éducation à la sexualité pour les élèves du primaire et du secondaire.

Nous avons participé aux consultations sur le Projet de loi 32 Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux. De concert avec l'Ordre des psychologues du Québec, nous avons préparé un document et un échange avec les équipes du secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuits et de la responsable des lois professionnelles et veillé à la reconnaissance des compétences professionnelles et culturelles.

Quelques représentations ont été faites autant au provincial qu'au fédéral, de concert avec l'OCCOQ, l'OPPQ, l'OPCQ et l'OTSTCFQ, concernant l'exonération des taxes pour les services professionnels dispensés entre autres, par les sexologues.

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier le conseil d'administration pour sa contribution et sa volonté de constamment améliorer leur vigie. Je désire aussi remercier Isabelle Beaulieu, directrice générale et secrétaire de l'Ordre pour son travail soutenu et rigoureux. Merci également aux employé.es de la permanence pour leur travail inestimable. Je remercie les sexologues impliqué.es de près ou de loin dans les comités et activités de l'Ordre. Finalement, je tiens à remercier les sexologues de tous les horizons pour leur engagement à participer à un grand objectif commun : se perfectionner et offrir des services sexologiques de qualité au public québécois.

Isabelle Beaulieu,  
sexologue, Adm. A.



## RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

### TROISIÈME ET DERNIÈRE ANNÉE POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2024

Le présent rapport fait état de la réalisation du troisième plan d'action de la planification stratégique dont le bilan est présenté en fonction de chacune des grandes orientations de l'Ordre.

### ENCADREMENT DE LA PROFESSION : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

L'Ordre a soutenu les sexologues lors des nombreuses mises en vigueur des changements législatifs qui avaient un impact sur leur pratique par le biais de chroniques déontologiques. Il y en a eu plusieurs en 2023-2024, notamment la modification à la Loi sur la protection de la jeunesse qui, en avril 2023, est venue modifier et étendre les règles de communication à l'ensemble des personnes professionnelles, incluant les sexologues, peu importe leur milieu d'exercice. Pensons aussi aux nouvelles dispositions du Code civil permettant à un parent d'obtenir une attestation pour pouvoir consentir seul aux services de santé et de services sociaux rendus à son enfant de moins de 14 ans, en contexte de violence. Des dispositions supplémentaires à la loi 25, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, sont également entrées en vigueur en juin 2023. L'Ordre a outillé les sexologues en pratique autonome à mieux comprendre les nouvelles normes et effectuer les changements dans leur pratique. L'Ordre a créé et rendu disponible des outils visant à soutenir le changement dans leur pratique et deux formations de type « Essentiels professionnels de la pratique sexologique », ont été dispensées auprès des sexologues et celles-ci ont obtenu beaucoup de succès.

Le projet de loi 12, sanctionné le 6 juin 2023, a créé un nouveau cadre juridique entourant la Grossesse pour autrui au Québec, dont les règles sont entrées graduellement à partir du 6 mars 2024. Les sexologues ont été habilités à offrir des rencontres d'information sur les implications psychosociales et éthiques d'un projet de grossesse pour autrui (GPA). Ainsi, afin de soutenir les sexologues dans l'exercice de ce rôle, l'OPSQ a collaboré activement avec les autorités pertinentes et les autres ordres professionnels concernés pour finaliser le contenu des rencontres d'information, préparer les outils nécessaires à l'exercice de cette activité professionnelle et organiser une formation interprofessionnelle pour le mois d'avril 2024.

L'Ordre mise sur la prévention et l'éducation afin de soutenir les sexologues dans le développement et le maintien d'une pratique de qualité. Les sexologues font appel au soutien en déontologie et c'est plus de 208 demandes qui ont été répondues. Les principales sphères d'amélioration décelées en inspection professionnelle sont ainsi utilisées pour créer des opportunités d'apprentissages pour le plus grand nombre.

Au sujet d'encadrement, une action significative et principale demeure la réalisation du programme de surveillance générale de l'Ordre. En tout 108 inspections régulières ont eu lieu (dont 55 par questionnaire et 53 par questionnaire et visite). Au 31 mars 2023, 85 % des sexologues inscrits au tableau de l'Ordre ont été inspectés au moins une fois. Aussi, 12 % des sexologues inscrits au tableau de l'Ordre ont été inspectés deux fois à 5 ans d'intervalle.

## ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES SEXOLOGIQUES DE QUALITÉ

L'Ordre a poursuivi son travail de mieux faire connaître l'exercice de la profession de sexologue dans un contexte d'interdisciplinarité afin de permettre au public de bénéficier de la plus-value des sexologues dans ces services au sein du réseau de la santé et des services sociaux. Ces travaux ont été faits dans le contexte du chantier du Plan santé.

## RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION

L'Ordre a poursuivi ses actions en regard de la promotion de la profession et de ses compétences distinctives auprès du public et des milieux de pratique, ainsi que dans son engagement dans les enjeux sociétaux en lien avec la santé sexuelle. Plus particulièrement, les projets en matière d'inconduites sexuelles et de prévention du harcèlement sexuel en milieu de travail ont été finalisés au terme de la planification stratégique.

## GOVERNANCE ET GESTION

L'exercice a été riche en matière d'adoption de nouvelles politiques de gouvernance ainsi que de la mise à jour des politiques existantes et, en ce sens, les comités de finances, audits et ressources humaines ainsi que le comité de gouvernance et d'évaluation ont été prolifiques.

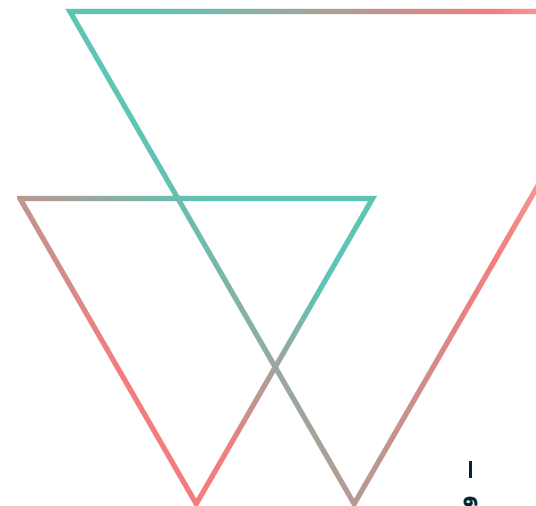
Les actions visant la conformité à la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels (inventaire, registre, politiques diverses, formations, etc.) se sont poursuivies tout au long de l'exercice. Le déploiement de la mise en place de ces mesures s'est effectué dans toutes les sphères de l'Ordre y incluant les membres de comité et du conseil d'administration.

Le développement d'une offre de formation diversifiée non seulement aux sexologues, mais aussi à d'autres partenaires externes a permis une augmentation significative des revenus de formation. Par ailleurs, les dépenses disciplinaires et d'enquête ont fait en sorte que l'Ordre termine l'année avec un surplus significatif. L'excédent significatif des charges de l'année permet de consolider la réserve financière de l'Ordre, offrant ainsi une sécurité accrue face aux imprévus. Elle constitue un filet de sécurité essentiel, garantissant une stabilité financière et s'inscrit dans la gestion proactive des risques de l'Ordre.

## REMERCIEMENTS

Cette année marquait le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Ordre. L'occasion était parfaite pour s'arrêter et regarder dans le rétroviseur pour apprécier le chemin parcouru depuis 2013, tant au niveau de la profession que de l'organisation, qui sont toutes deux en croissance constante. La célébration entourant cet anniversaire a été un moment de grande fierté et de reconnaissance. Ces nombreux accomplissements n'auraient pu se faire sans la contribution et l'engagement actuels ou passés des sexologues dans les différents secteurs de l'Ordre. Votre contribution est inestimable.

Cette croissance en continu, l'amélioration constante des mécanismes de protection du public s'est aussi construite grâce à une équipe permanente exceptionnelle et de grande qualité. C'est une chance incroyable et un privilège que d'avoir une équipe si dédiée. Je vous remercie sincèrement. Merci aussi au conseil d'administration ainsi qu'à la présidente, pour leur soutien et leur confiance.



## ÉLECTIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vendredi 28 avril 2023 était la date limite pour recevoir les bulletins de présentation pour les élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec.

Les régions électorales 01 et 02 étaient en élection. À cette date, la situation était la suivante :

### Région électorale 01 – Région métropolitaine de Montréal

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Nombre de postes à combler |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <b>Secteur d'activité sexologie clinique</b><br>Nous avons reçu la candidature de Marie-Claude Lafond, sexologue.<br>Madame Lafond est <b>élue par acclamation</b> pour un mandat de trois ans.                                                                                                                                                          | 1 poste                    |
| <b>Secteur d'activité sexologie</b><br>Aucune candidature n'a été reçue.<br>Ce poste sera pourvu par cooptation. Un avis aux sexologues a été acheminé à cet effet.<br>Suivant la diffusion de l'avis de cooptation aux sexologues, Julien Lamontagne, sexologue, a été nommé administrateur lors de la réunion du 17 juin 2023 pour un mandat de 3 ans. | 1 poste                    |

### Région électorale 02 – Hors région métropolitaine de Montréal

|                                                                                                                                                                                   | Nombre de postes à combler |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <b>Secteur d'activité sexologie</b><br>Nous avons reçu la candidature de Julie Rouleau, sexologue.<br>Madame Rouleau <b>est élue par acclamation</b> pour un mandat de trois ans. | 1 poste                    |

L'entrée en fonction des administratrices et administrateurs se fait à la séance du conseil d'administration qui suit l'élection, dont la date de clôture du scrutin est fixée au 1<sup>er</sup> vendredi de juin.

# RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre. Les administratrices et administrateurs, guidés par leur mandat de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du Code des professions et l'adoption des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance des activités de l'Ordre.

Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Le conseil d'administration de l'Ordre est composé de 6 sexologues, dont la présidente, élue le 15 juin 2022 au suffrage des administratrices et administrateurs élus et nommés.

## SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a tenu 6 réunions ordinaires et 2 réunions extraordinaires au cours de l'exercice.

## RENSEIGNEMENT SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| Administrateurs.<br>trices élus | Région<br>électorale | Secteur<br>d'activités | Entrée<br>en fonction | Nombre<br>de mandats   | Fin du<br>mandat | Participation<br>au CA | Participation<br>à un comité de<br>gestion                                                                         |
|---------------------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Milan Giroux-<br>Dubois         | 02                   | Clinique               | 18 juin 2022          | 1 <sup>er</sup> mandat | 2025             | 5/8                    | Gouvernance<br>et évaluation                                                                                       |
| Julien Lamontagne               | 01                   | Sexologie              | 17 juin 2023          | 1 <sup>er</sup> mandat | 2026             | 6/6                    | Gouvernance<br>et évaluation                                                                                       |
| Jean-Philippe<br>Lapointe       | 01                   | Sexologie              | 12 décembre<br>2020   | 2 <sup>e</sup> mandat  | 2023             | 5/5                    | Gouvernance<br>et évaluation                                                                                       |
| Joanie Heppell                  | 01                   | Clinique               | 18 juin 2022          | 3 <sup>e</sup> mandat  | 2025             | 8/8                    | Finances, audits<br>et ressources<br>humaines<br>Gouvernance<br>et évaluation<br>Équité, diversité<br>et inclusion |
| Manon Sabourin                  | 01                   | Sexologie              | 18 juin 2022          | 2 <sup>e</sup> mandat  | 2025             | 8/8                    | Finances, audits<br>et ressources<br>humaines                                                                      |
| Marie-Claude<br>Lafond          | 01                   | Clinique               | 17 juin 2023          | 2 <sup>e</sup> mandat  | 2026             | 7/8                    | Finances, audits<br>et ressources<br>humaines<br>Gouvernance<br>et évaluation                                      |
| Julie Rouleau                   | 02                   | Sexologie              | 17 juin 2023          | 4 <sup>e</sup> mandat  | 2026             | 8/8                    | Gouvernance<br>et évaluation                                                                                       |

| Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec | Entrée en fonction | Nombre de mandats      | Fin du mandat | Participation au CA | Participation à un comité de gestion    |
|---------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------|---------------|---------------------|-----------------------------------------|
| Pierre R. Tremblay                                            | 17 juin 2023       | 2 <sup>e</sup> mandat  | 2026          | 8/8                 | Finances, audits et ressources humaines |
| Christian Giroux                                              | 15 juin 2022       | 2 <sup>e</sup> mandat  | 2025          | 7/8                 | Gouvernance et évaluation               |
| Rachida Bouhid                                                | 15 juin 2022       | 1 <sup>er</sup> mandat | 2025          | 7/8                 | Gouvernance et évaluation               |

Conformément aux exigences de la Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel, le CA compte une administratrice qui était âgée de 35 ans ou moins au moment de son élection.

### RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

Les administratrices et les administrateurs élus reçoivent un jeton de présence pour leur participation aux réunions du conseil d'administration. Il n'y a aucun jeton de présence pour la participation à un comité découlant du conseil d'administration (finances, audits et ressources humaines; gouvernance et évaluation) ou pour tout autre questionnement soumis par courriel qui mérite une réponse rapide et une grande disponibilité.

| Durée de la réunion du conseil d'administration | Montant du jeton de présence |
|-------------------------------------------------|------------------------------|
| 3 heures et plus                                | 230 \$                       |
| Moins de 3 heures                               | 115 \$                       |

### RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENTE

La présidente de l'Ordre, Joanie Heppell, sexologue, effectue son deuxième mandat à l'Ordre et occupe ce poste à temps partiel à raison de 14 heures/semaine. Elle reçoit un salaire annuel de 58 225 \$ qui inclut les charges sociales payées par l'Ordre (RRQ, RQAP).

### RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Isabelle Beaulieu, sexologue et Adm. A., est entrée en fonction le 3 octobre 2013 et occupe ce poste à temps plein. Elle reçoit un salaire annuel de 122 084 \$ qui inclut les charges sociales payées par l'Ordre (RRQ, RQAP) ainsi que les frais de prime d'assurances collectives dont une partie est assumée par l'Ordre.

### FORMATION DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS RELATIVES À LEUR FONCTION

| Activités de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement | Nombre l'ayant suivie | Nombre ne l'ayant pas suivie |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| Rôle d'un conseil d'administration                                     | 9                     | 0                            |
| Gouvernance et éthique                                                 | 9                     | 0                            |
| Inconduites sexuelles                                                  | 8                     | 1                            |
| Égalité entre les femmes et les hommes                                 | 8                     | 1                            |
| Gestion de la diversité ethnoculturelle                                | 9                     | 0                            |

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

**L'assemblée générale annuelle 2024 de l'Ordre aura lieu le 12 novembre 2024 et sera tenue par un moyen technologique.**

Tous les points prévus au Code des professions ont été abordés pendant l'assemblée, notamment la consultation des membres quant à la cotisation. Les principaux sujets étaient les suivants :

- Rapport de la présidente
- Rapport de la directrice générale et secrétaire, y incluant le rapport d'élections 2023
- Présentation des états financiers audités de l'exercice 2022-2023
- Nomination des auditeurs financiers pour l'exercice 2023-2024
- Présentation du rapport de consultation des membres sur la cotisation 2023-2024
- Consultation des membres sur la cotisation 2024-2025
- Approbation de la rémunération des administratrices et des administrateurs élus
- Approbation de la rémunération de la présidence

Aucun sujet n'a été ajouté à la demande des membres et ceux-ci ont pu poser leurs questions quant aux divers dossiers.

L'Ordre n'a pas tenu d'assemblée générale extraordinaire au cours de l'exercice.

L'assemblée générale annuelle 2024 aura lieu le 12 novembre 2024 et sera tenue par un moyen technologique.

# LES PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023-2024

## EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PRATIQUES DE GOUVERNANCE

### NOMINATIONS

- Nomination des administratrices et les administrateurs élus et nommés aux comités qui découlent du conseil d'administration : Gouvernance et évaluation et Finances, audits et ressources humaines.
- Nomination (cooptation) de Julien Lamontagne, sexologue au poste d'administrateur pour la région électorale 01 - Région métropolitaine de Montréal et pour le secteur sexologie pour un mandat de 3 ans.
- Nomination de Mahé Fall, sexologue, comme membre du comité EDI pour un mandat de 2 ans renouvelable, et ce, jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou nommée de nouveau.
- Détermination que la personne à la vice-présidence de l'Ordre agisse comme représentante à l'assemblée des membres du CIQ.
- Nomination de la sexologue Yanick Therrien à titre de syndique adjointe à partir du 31 mars 2024.
- Reconduite des mandats des sexologues Marilène Dion et de Julie Hamel à titre de membres du CIP et ce, pour un mandat de 2 ans.
- Nomination de la sexologue Sarah Tessier à titre de membre du CIP et ce, pour un mandat de 2 ans.

### POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GOUVERNANCE

- Adoption de la Politique encadrant les règles de fonctionnement de l'assemblée générale des membres
- Intérinement des lignes de gouvernance de l'OPSQ
- Adoption de la Politique de gouvernance des renseignements personnels de l'OPSQ.
- Adoption de la Politique de confidentialité de l'OPSQ.
- Adoption de la Politique de sécurité de l'information de l'OPSQ.
- Adoption de la Politique intégrée sur l'équité, les diversités et l'inclusion (EDI).
- Adoption de la mise à jour du Code d'éthique et de déontologie des administratives et des administrateurs.

### FIXATION DES COTISATIONS

- Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2023-2024.
- Adoption des états financiers audités pour l'exercice se terminant au 31 mars 2023.
- Détermination de ne pas hausser la cotisation annuelle pour l'exercice 2024-2025.
- Détermination du salaire de la présidente à faire approuver en assemblée générale annuelle.
- Détermination de la rémunération des administratrices et des administrateurs à faire approuver en assemblée générale annuelle.
- Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2024-2025 aux fins de consultation des sexologues.

### DIVERSES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Détermination des augmentations de salaire annuelles des employés.
- Entérinement du contrat de formation pour la présidente lequel inclut une rémunération rétroactive pour les formations non rémunérées.
- Adoption des états financiers de l'Ordre.
- Octroi de jetons de présence d'une journée à deux membres du conseil de discipline pour le temps consacré à lire, commenter et valider une décision compte tenu de son caractère exceptionnel.
- Adoption des états financiers audités au 31 mars 2023.
- Entérinement de la mission d'examen pour le projet de prévention du harcèlement sexuel au travail relié à la subvention reçue de la CNESST.
- Détermination de la date de l'assemblée générale annuelle 2023.
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle de confirmer le mandat de la firme pour effectuer les audits financiers de l'Ordre pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 2024.
- Autorisation à signer des contrats de plus de 10 000 \$ avec des firmes en audiovisuel et en consultation.
- Adoption de la mise à jour de la Politique relative à la cotisation, à l'inscription au tableau des membres et aux frais exigibles.
- Adoption de la mise à jour de la Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement.

### **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

- Suivi de la réalisation du plan stratégique découlant du plan stratégique 2021-2024 et des priorités identifiées.

### **PROCESSUS D'ÉVALUATION**

- Adoption de l'évaluation du Bureau du syndic.

### **EN MATIÈRE D'AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET LÉGALES**

- Adoption du Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des sexologues et par des sexologues en version française et anglaise.
- Adoption de la réponse de l'Ordre à la consultation de l'Office des professions du Québec sur la modernisation du système professionnel.

### **EN MATIÈRE D'AFFAIRES RELATIVES À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

- Adoption du programme de surveillance générale 2023-2024 pour l'inspection professionnelle.
- Adaptation du programme de surveillance générale à la réalité de l'Ordre et de passer de 70 inspections par visites à 55 inspections professionnelle.

### **EN MATIÈRE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS ET D'ACCÈS À LA PROFESSION**

- Délivrance des permis de sexologue.
- Radiations des sexologues du tableau pour non-paiement de la cotisation.
- Réception de la démission des sexologues au tableau.
- Délivrance des attestations de formation pour l'évaluation des troubles sexuels.

### **AUTRES – DROIT DE PRATIQUE**

- Entérinement d'un engagement volontaire de limitation partielle d'exercice.

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'exercice marquait la troisième et dernière année de la planification stratégique 2021-2024. La planification stratégique étant centrale, les rapports d'activités et les tableaux de bord de gestion déposés au conseil d'administration sont tous rattachés à la aux orientations.

### ENJEU 1 - 1. ENCADREMENT DE LA PROFESSION

#### ORIENTATIONS :

- Finaliser les mécanismes de protection du public encadrant la pratique des sexologues
- Développer une pratique professionnelle compétente chez les sexologues

### ENJEU 2 - ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES SEXOLOGIQUES DE QUALITÉ

#### ORIENTATION :

- Assurer le développement de l'offre de service en sexologie dans les secteurs où le public en a le plus besoin

### • ENJEU 3 - RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION

#### ORIENTATIONS :

- Promouvoir la profession et ses compétences distinctives auprès du public et des milieux de pratique
- Positionner l'Ordre dans les enjeux sociétaux en lien avec la santé sexuelle

### ENJEU 4 - GOUVERNANCE ET GESTION

#### ORIENTATIONS :

- Maintenir une gouvernance saine et éthique
- Gérer efficacement les ressources financières, humaines, informationnelles et matérielles en fonction des besoins de l'Ordre

## COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Ordre a formé trois comités de gestion pour l'aider à exercer ses responsabilités en matière de gouvernance générale et financière ainsi que de pratiques inclusives.

### COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉVALUATION

Le mandat du comité de gouvernance et évaluation est de conseiller le conseil d'administration de l'Ordre sur la structure et les politiques de gouvernance, notamment les enjeux liés à l'éthique et à la conduite des personnes administratrices. Le volet évaluation consiste à établir, améliorer de façon continue les processus d'évaluation et à s'assurer de la réalisation de l'évaluation de la direction générale, la présidence, du syndic et des personnes administratrices.

Le comité s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice visé.

#### PRINCIPALES RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

- Pris acte du bilan de la planification stratégique 2021-2024
- Effectué les travaux de planification stratégique 2024-2027. Dans le cadre de ces travaux, des sondages ont été envoyés aux sexologues afin de connaître leurs perceptions et leurs avis sur différents sujets en lien avec leur pratique. Les thématiques choisies ont été identifiées comme étant celles qui auront un impact significatif sur la pratique professionnelle des sexologues dans un futur proche, soit
  1. l'identité professionnelle
  2. l'intégration des sexologues auprès de différentes clientèles dans divers milieux
  3. le rayonnement et la visibilité de la profession
  4. l'implication des sexologues en matière d'enjeux sociopolitiques
  5. l'impact du numérique et des technologies de l'information sur l'exercice de la profession.

L'analyse des résultats a permis de cibler les enjeux auxquels l'Ordre fera face dans les trois prochaines années ce qui a servi d'assises aux travaux.

- Rédigé et recommandé l'adoption au CA de la Politique intégrée sur l'équité, la diversité et l'inclusion
- Révisé et recommandé l'adoption au CA de la Politique sur le mandat du conseil d'administration
- Révisé et recommandé l'adoption au CA de la Politique sur la gestion des comités pour y inclure une section sur l'évaluation des comités

## POLITIQUES DE GOUVERNANCE EN VIGUEUR À L'ORDRE

| Politiques de gouvernance en vigueur à l'Ordre                                                 | Entrée en vigueur | Dernière révision | Prochaine révision |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| <b>Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs</b>            |                   |                   |                    |
| Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs                   | 2019              |                   | 2024               |
| <b>Politiques sur le partage des responsabilités</b>                                           |                   |                   |                    |
| Mandat du conseil d'administration                                                             | 2015              | 2023              | 2026               |
| Mandat de la présidence                                                                        | 2016              | 2018              | 2024               |
| Rôles et responsabilités individuelles des administrateurs                                     | 2015              | 2021              | 2024               |
| Responsabilités de la direction générale et secrétaire                                         | 2013              | 2022              | 2027               |
| Règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale                                      | 2023              |                   | 2027               |
| <b>Politique sur la gouvernance du conseil et des comités</b>                                  |                   |                   |                    |
| Gestion des comités                                                                            | 2021              | 2023              | 2026               |
| Code d'éthique et de déontologie des comités                                                   | 2021              |                   | 2024               |
| Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie                        | 2020              | 2024              | 2027               |
| <b>Politiques sur les affaires du conseil d'administration</b>                                 |                   |                   |                    |
| Élections à la suite d'une vacance ou poste à pourvoir au conseil d'administration             | 2022              |                   | 2025               |
| Élection à la présidence ou à la vice-présidence de l'Ordre du conseil d'administration        | 2022              |                   | 2025               |
| Conduite des affaires du conseil d'administration et détermination des moyens de communication | 2013              | 2021              | 2026               |
| Gestion intégrée des risques                                                                   | 2019              | 2023              | 2028               |
| Équité, diversité et inclusion                                                                 | 2023              |                   | 2027               |
| Cadre général de gouvernance de l'Ordre                                                        | 2023              |                   | 2026               |
| <b>Politiques relatives aux dirigeants de l'Ordre</b>                                          |                   |                   |                    |
| Utilisation des médias sociaux                                                                 | 2019              |                   | 2024               |
| Rémunération des administratrices et des administrateurs élus et des membres de comités        | 2022              |                   | 2024               |

## COMITÉ DES FINANCES, AUDITS ET RESSOURCES HUMAINES

Le comité de finance, audits et ressources humaines soutient le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillances de l'information financière, de la gestion des finances et du contrôle et de la gestion intégrée des risques. Il accueille les activités d'audits externes en en recommandant l'adoption au conseil d'administration et il adopte et met à jour diverses politiques de ressources humaines. Finalement, il formule des recommandations sur les pratiques financières et humaines au conseil d'administration.

**Nombre de rencontres pour l'année 2023-2024 : 5 rencontres**

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Recommander l'adoption au conseil d'administration des états financiers audités;
- Examiner et recommander au conseil d'administration le montant de la cotisation annuelle 2024-2025;
- Examiner et recommander au conseil d'administration les prévisions budgétaires incluant les augmentations salariales et la rémunération de la présidente;
- Suivre l'évolution du fonds de stabilisation des assurances et des sinistres déclarés par les sexologues;
- Assurer la conformité de l'Ordre avec la Loi sur la protection des renseignements personnels en établissant un plan d'action de conformité;
- Statuer sur les contrats de plus de 10 000 \$;
- Établir un comité de sélection au sein des membres du comité qui évaluera, rencontrera et recommandera la nomination au conseil d'administration des membres des comités de l'Ordre;
- Recommander l'adoption au conseil d'administration de la Politique sur la sécurité de l'information, la Politique de gouvernance des renseignements personnels, la Politique de confidentialité, la Politique de prévention du harcèlement sexuel et le Plan de continuité des opérations;
- Recommander la mise à jour pour l'adoption au conseil d'administration de la Politique de gestion intégrée des risques, la Politique de rémunération des personnes administratrices, la Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement et la Politique relative à la cotisation, l'inscription au tableau des membres et les frais exigibles;
- Recommander l'adoption au conseil d'administration de la Procédure de gestion d'un incident de confidentialité, la Procédure sur le délai de conservation et de destruction des documents et les Conditions d'utilisation du site web.



## COMITÉ DE VALORISATION DES DIVERSITÉS (ÉQUITÉ, DIVERSITÉS ET INCLUSION)

Le comité de valorisation des diversités a pour mandat de conseiller l'Ordre et ses différents comités pour s'assurer que la gouvernance et les différents travaux tiennent compte de l'équité, des diversités et de l'inclusion.

Le comité encourage une plus grande représentativité au sein de la gouvernance et des mécanismes de surveillance plus adaptés aux différentes réalités. Le mandat sera accompli en tenant compte des données probantes, des pratiques exemplaires, des réalités terrains et des facteurs contextuels en matière de diversités. Les actions peuvent aussi viser le développement des compétences des sexologues par la sensibilisation, la formation et l'accessibilité à l'information pertinente. Ultimement, le comité souhaite contribuer à améliorer et assurer des services sexologiques de qualité et sécuritaires pour toutes les clientèles.

Le comité a assuré une vigie large de différents processus de l'Ordre au courant de l'année. Les travaux se sont concentrés en premier lieu sur l'élaboration de la Politique intégrée sur l'équité, les diversités et l'inclusion, ainsi que la conceptualisation d'un questionnaire visant à brosser un portrait des perceptions des sexologues en matière d'EDI.

Le comité s'est aussi questionné sur différents événements sociaux et médiatiques en lien avec les questions d'identité de genre. De plus, ce dernier s'est informé des différentes actions spontanées de l'Ordre en cours d'année afin de répondre de façon agile aux différents enjeux EDI qui peuvent survenir ou encore, aux implications possibles auprès de certaines clientèles (participation à un colloque contre les thérapies de conversion, présidence du comité de changement de nom du Conseil interprofessionnel du Québec, offre de nouvelles formations aux sexologues par l'Ordre, analyse de la diversité des personnes conférencières au prochain colloque, etc.).

**Nombre de rencontres pour l'année 2023-2024 : 4 rencontres**

## APPLICATION DES NORMES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE AUX ADMINISTRATRICES ET AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE

L'Ordre rend accessible au public sur son site Internet, le Code d'éthique et de déontologie applicable aux administratrices et des administrateurs de l'Ordre ainsi que le Règlement intérieur du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

### COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Aucune activité relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

## NORMES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice à l'égard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres de comité formés par le conseil d'administration.

# COMITÉS DE L'ORDRE ET LEURS MEMBRES AU 31 MARS 2024

## COMITÉ ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

- **Gabriel-le Beauregard**, sexologue
- **Antoine Thibeault**, sexologue
- **Emmanuelle Nguyen Despatie**, sexologue
- **Mahé Fall**, sexologue
- **Joanie Heppell**, sexologue, présidente
- **Andrea Ramirez-Morales**, coordonnatrice administrative

## MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- **Marilène Dion**, sexologue, présidente
- **Julie Hamel**, sexologue
- **Christine Banville Côté**, sexologue
- **Corine Fortier-Cyr**, sexologue et membre ad hoc
- **Ayyoub Elwartiti**, Coordonnateur administratif et secrétaire du Comité

## COMPOSITION DU COMITÉ D'ADMISSION ET D'ÉVALUATION DES TROUBLES SEXUELS :

- **Catherine Turgeon**, sexologue
- **Andréanne Houde**, sexologue
- **Olivia Dagenais**, sexologue
- **Isabelle Beaulieu**, sexologue, directrice générale et secrétaire de l'Ordre
- **Ayyoub Elwartiti**, coordonnateur administratif et secrétaire du comité

## MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION

- **Isabelle Beaulieu**, sexologue, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, présidente du comité
- **Corine Fortier-Cyr**, sexologue, secrétaire du comité
- **Philippe-Benoit Côté**, directeur du département de sexologie, département de sexologie, UQAM, BCI
- **Julie Lavigne**, directrice des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en sexologie, département de sexologie, UQAM, BCI
- **Mélanie Bussièrès**, conseillère aux affaires universitaires, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science
- La présidente de l'Ordre, la directrice de programmes de 2<sup>e</sup> cycle du Département de sexologie de l'UQAM, le directeur adjoint des programmes de premier cycle en sexologie ont été invités à participer à ces rencontres.

## COMPOSITION DU COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

- **Annick Bourget**, sexologue, présidente du comité, personne avec une expertise marquée en éthique
- **Elysabeth Lacombe**, sexologue, ancienne administratrice
- **Gislaine Dufaut**, personne dont le nom figure sur la liste de l'Office

## COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉVISION :

- **Marie-Andrée Bossé**, sexologue, présidente du comité
- **François Gastonguay**, sexologue
- **Suzie Matteau**, sexologue

## COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE :

- **Roch Bouchard**, sexologue
- **Éric Charland**, sexologue
- **Pierre Junior Lefebvre**, sexologue
- **Gina Rubini**, sexologue
- **Geneviève Despatie**, sexologue
- **Zoé Vourantoni**, sexologue
- **Lisa Henry**, sexologue
- **Me Sylvie Lavallée**, avocate, assume les fonctions de secrétaire du conseil de discipline
- Le conseil de discipline est présidé par un président désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline.

## COMITÉ ORGANISATEUR DU COLLOQUE

- **Valérie Morency**, sexologue
- **Marie-Pier Tanguay**, sexologue
- **Geneviève Prévost**, sexologue
- **Leathicia Turgeon-Dalpé**, sexologue
- **Ayyoub Elwartiti**, Coordonnateur administratif

## LISTE DU PERSONNEL DE L'ORDRE ET DES MEMBRES DE COMITÉ AU 31 MARS 2024

### DIRECTION GÉNÉRALE, ADMINISTRATION ET AFFAIRES PROFESSIONNELLES

- **Isabelle Beaulieu**, sexologue, Adm.A, directrice générale et secrétaire
- **Ayyoub Elwartiti**, coordonnateur administratif
- **Andrea Ramirez-Morales**, coordonnatrice administrative
- **Maxime A. Pouliot**, conseiller juridique
- **Magdala Lartigue**, agente administrative

### BUREAU DES SYNDICS ET SYNDIQUES

- **Jamy Ryan**, sexologue, syndic en chef
- **Geneviève Berthelette**, syndique adjointe

### INSPECTRICES

- **Corine Fortier-Cyr**, sexologue
- **Yanick Therrien**, sexologue
- **Caroline Doré**, sexologue
- **Geneviève Parent**, sexologue
- **Mylène Faucher**, sexologue

**L'ORDRE COMPTE L'ÉQUIVALENT DE 5 PERSONNES TRAVAILLANT  
À TEMPS COMPLET (35 HEURES PAR SEMAINE)**

## ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ DE LA FORMATION DES SEXOLOGUES

Le comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives de chaque instance, les questions relatives à la qualité de la formation des sexologues.

Le comité a tenu une rencontre le 28 mars 2024. Un suivi des enjeux et dossiers des programmes de premier et de deuxième cycle a été effectué, notamment en matière de reconnaissance de cours universitaire et ceux reconnus par l'Ordre lors des analyses des demandes d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels, de même que le suivi des mécanismes et voies de passages entre l'Ordre et l'université pour les personnes qui ont une obligation de suivre un programme de formation.

De nombreuses rencontres entre divers représentants universitaires ainsi que les représentants de l'Ordre ont eu lieu pendant l'exercice afin d'aborder les enjeux ou questionnement qui émergent pendant l'année.

### PROGRAMMES D'ÉTUDES

Actuellement, 3 programmes d'études donnent accès au permis de sexologue, soit le baccalauréat en sexologie et les deux maîtrises en sexologie profil clinique et recherche intervention, tous les trois dispensés à l'UQAM.

Le comité de la formation a mandaté le comité d'admission de l'Ordre pour effectuer l'analyse finale du baccalauréat en sexologie de l'université Laval et dont la visée est qu'il donne accès au permis de sexologue. L'analyse de l'adéquation entre les cours offerts et la réglementation de l'Ordre est terminée et une recommandation sera formulée au comité de la formation quant à l'inclusion de ce programme à la liste qui donne accès au permis. Le dossier d'analyse du programme sera soumis au prochain comité de la formation lors du prochain exercice.

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

### RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

Aucune demande de reconnaissance d'une équivalence du diplôme ou de la formation n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent.

Aucune demande de reconnaissance d'une équivalence du diplôme ou de la formation n'a été reçue ou traitée au cours de l'exercice.

### RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

### FORMATION DES PERSONNES CHARGÉES D'ÉLABORER OU D'APPLIQUER DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

| Activités de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement | Nombre l'ayant suivie | Nombre ne l'ayant pas suivie |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| Formation sur l'évaluation des qualifications professionnelles         | 3                     | 0                            |
| Formation sur la gestion de la diversité interculturelle               | 3                     | 0                            |

### ATTESTATION DE FORMATION POUR L'ÉVALUATION DES TROUBLES SEXUELS

| Attestations de formation pour l'évaluation des troubles sexuels | Nombre |
|------------------------------------------------------------------|--------|
| Demandes pendant l'exercice                                      | 22     |
| Attestations délivrées                                           | 20     |
| Voie régulière                                                   | 20     |
| Dispense partielle                                               | 0      |
| Dispense                                                         | 0      |
| À la suite d'une révision                                        | 0      |
| Attestations refusées                                            | 2      |
| Dossiers en attente à la fin de l'exercice                       | 0      |

### ACTIONS MENÉES EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME, DE LA FORMATION

L'Ordre a publié son référentiel de compétences des sexologues qui sera utile à l'analyse des demandes d'admission par équivalence de diplôme ou de formation.

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

### ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

#### RÉPARTITION DES SEXOLOGUES INSCRITS AU 31 MARS 2023 POUR LE RÉGIME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE SOUSCRITE PAR L'ORDRE (RÉGIME COLLECTIF)

| Moyen de garantie                     | Répartition des membres au 31 mars 2023 | Montant prévu de la garantie de base |                               |
|---------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
|                                       |                                         | Par sinistre                         | Pour l'ensemble des sinistres |
| Assurance couvrant la pratique privée | 643                                     | 3 000 000\$                          | 3 000 000\$                   |
| En entreprise                         | 406                                     | 3 000 000\$                          | 3 000 000\$                   |
| Sans prime                            | 45                                      | 3 000 000\$                          | 3 000 000\$                   |
| Total                                 | 1094                                    |                                      |                               |

| Sexologues ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic. | Nombre |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle      | 0      |
| Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic                         | 0      |

Aucune plainte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et une plainte a été reçue au cours de l'exercice visant une plainte à l'Ordre sans dommages compensatoires. Aucune plainte n'était pendante au 31 mars 2024.

Exercice en société des sexologues au 31 mars 2024 : L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions constituée à cette fin.

### ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

## ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Cette année, plus de 200 questions d'ordre éthique et déontologique ont été posées par les sexologues et répondues par l'Ordre. La majorité des échanges ont lieu par courriel, mais du soutien téléphonique est également fourni au besoin pour accompagner les sexologues.

Suivant des travaux importants, l'Ordre a publié le Référentiel de compétences des sexologues, qui vise notamment à évaluer la formation et les compétences des sexologues, appuyer les mécanismes de protection du public, développer la profession et renforcer l'identité professionnelle des sexologues par une meilleure connaissance de leurs compétences. La publication a été accompagnée d'une conférence gratuite pour les sexologues.

Pour soutenir l'exercice de la profession, l'Ordre utilise les observations de ses différents secteurs relativement à l'exercice des sexologues pour produire des chroniques déontologiques et des formations gratuites dans le cadre des « Essentiels professionnels de la pratique sexologique » et mettre à jour ses formations. Ainsi, l'Ordre a produit une chronique sur les normes de compétences pour les services aux personnes trans et de la diversité de genre, dans le but d'outiller les sexologues sur cet enjeu névralgique et actuel. L'Ordre a également mis à jour sa formation en déontologie pour mieux outiller les sexologues dans leur réflexion professionnelle et la prise de décision éthique.

Des modifications législatives ont également affecté les sexologues, principalement en pratique privée. Dans une optique de soutien, l'OPSQ a continué d'accompagner les sexologues dans la réforme de la Loi 25 portant sur la protection des renseignements personnels, par le biais d'une chronique et de deux conférences gratuites. L'Ordre a également soutenu les sexologues dans leur nouveau rôle relatif à la grossesse pour autrui, en les informant par le biais d'une actualité et d'avis dans les infolettres, puis en travaillant sur une formation inter-ordre gratuite qui a eu lieu au début de l'année fiscale subséquente.

### LES SEXOLOGUES ONT ÉGALEMENT PU BÉNÉFICIER DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ORDRE PAR LE BIAIS D'ACTUALITÉS

- Grossesse pour autrui : un nouveau rôle pour les sexologues (mise à jour)
- Nouvelles règles : Consentement des parents en cas de violence
- Demandes d'information de la DPJ - Changements aux communications des renseignements confidentiels depuis le 26 avril

## ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année 2023-2024.

Le mandat des membres du comité a porté principalement sur :

- L'examen des rapports d'inspection par questionnaire d'autoévaluation et des rapports d'inspection par visite produits par les inspectrices,
- La recommandation de suggestions d'amélioration et de mesures correctives pour les sexologues inspectés,
- Le suivi de la mise en place des mesures recommandées et la validation de leur conformité,
- La collaboration avec le Bureau du syndic et le conseil d'administration concernant les inspections sur la compétence.

## RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

Le CIP avait pour objectif initial d'inspecter **145 sexologues**, ciblés aléatoirement en fonction des critères adoptés dans le programme annuel de l'inspection professionnelle. De ce nombre, **75 sexologues** devaient être inspectés par questionnaire d'autoévaluation seulement et **70 sexologues** devaient être inspectés par questionnaire d'autoévaluation et par visite.

Cet objectif a été revu à la baisse au courant de l'année pour s'établir à **110 sexologues**, notamment du fait des raisons suivantes :

- Diminution du nombre d'inspectrices qui procèdent aux inspections par visite.
- Toutes les sexologues qui répondent aux critères de l'inspection par questionnaire d'autoévaluation ont été inspectées durant les 5 dernières années.

À l'issue de l'exercice 2023-2024, 110 sexologues ont fait l'objet d'une inspection professionnelle, réparties comme suit :

- **108 inspections** issues du programme de surveillance générale ou **inspections dites régulières**;
- **2 inspections sur la compétence** à la demande du Bureau du syndic ou à la demande du CIP;

L'objectif du programme annuel du CIP a été atteint à **100 %**.

Au 31 mars 2023, **85 %** des sexologues inscrits au tableau de l'Ordre auront été inspectés au moins une fois. Aussi, **12 %** des sexologues inscrits au tableau de l'Ordre ont été inspectés deux fois à 5 ans d'intervalle.

Il sied de noter que **10 sexologues** qui travaillent exclusivement dans le réseau de la santé ont été inspectées par visite, dans le cadre d'un projet pilote à la demande du conseil d'administration.

| Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières                                                                                                                                               | Nombre de sexologues concernés |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent) | 0                              |
| Formulaires ou questionnaires expédiés aux sexologues au cours de l'exercice                                                                                                                                                                         | 108                            |
| Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice                                                                                                                                                | 108                            |
| Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice                                                                                                                                                                                               | 53                             |
| Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent                                                                           | 55                             |
| Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent                                                                                       | 53                             |
| Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents                                                                                                 | 108                            |
| Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice                                                                                                                                                                                         | 0                              |

**BILAN DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES**

Sur l'ensemble des 108 rapports d'inspection professionnelle issus du programme de surveillance générale dressés au cours de l'exercice 2023-2024, toutes méthodes d'inspection confondues :

| Rapports d'inspection professionnelle            | Bilan général | Questionnaire d'autoévaluation et visite | Questionnaire d'autoévaluation seulement |
|--------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| Rapports conformes                               | 54%           | 10%                                      | 96%                                      |
| Rapports présentant des occasions d'amélioration | 25%           | 49%                                      | 2%                                       |
| Rapports présentant des lacunes majeures         | 21%           | 41%                                      | 2%                                       |

Les lacunes mineures identifiées dans les rapports présentant des occasions d'amélioration portent principalement sur la tenue des dossiers, l'environnement de travail et la gestion administrative et opérationnelle de la pratique. Les lacunes majeures identifiées dans les rapports nécessitant des ajustements importants portent principalement des difficultés d'ordre clinique, notamment le processus d'évaluation et d'intervention sexologique ainsi que la tenue des dossiers, le cadre d'intervention, la méconnaissance de certains aspects déontologiques et réglementaire de la profession et la présence des mêmes lacunes identifiées lors de l'inspection initiale pour les sexologues qui ont été inspectées une 2<sup>e</sup> fois après 5 ans.

Les rapports jugés conformes sont plus nombreux pour les inspections par questionnaire exclusivement, car les sexologues visées par ce type d'inspection exercent dans des milieux de travail où elles et ils sont généralement encadrés, évalués et supervisés, notamment le réseau de la santé et des services sociaux, ce qui contribue à avoir une pratique conforme aux normes reconnues. D'ailleurs, les rapports d'inspection par visite des 10 sexologues qui travaillent exclusivement dans le réseau de la santé et des services sociaux ont reflété une pratique rigoureuse, avec peu ou pas de correctifs à mettre en place.

En fonction du nombre et de la nature des lacunes identifiées, le CIP demande aux sexologues concernées de rendre compte des améliorations apportées à la pratique professionnelle, à travers :

- Une lettre confirmant la mise en place des correctifs identifiés dans le rapport d'inspection professionnelle;
- Un dossier de client bonifié;
- Une visite d'inspection de suivi;
- L'engagement volontaire de suivre une ou plusieurs formations de l'Ordre;
- L'engagement volontaire d'obtenir une supervision clinique et de remettre un rapport de supervision.

| Inspections de suivi                                                                                                                                       | Nombre de sexologues concernés |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent                                                                                          | 4                              |
| Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice                                                                                                      | 0                              |
| Rapports d'enquête dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent | 0                              |
| Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice                                                                                                    | 5                              |

Sur les 4 inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent :

- Une inspection a été annulée par le CIP à la suite de l'ajustement remarquable de la pratique de la sexologue concernée par le biais de la formation et de la supervision.
- Une inspection a été temporairement suspendue du fait d'un congé de maladie prolongé.
- Deux inspections ont été ordonnées à la fin de l'exercice 2022-2023 pour être effectuées au début de l'exercice suivant.

Sur les 5 inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice, deux nouvelles inspections ont été ordonnées durant l'exercice 2023-2024 pour être effectuées durant l'exercice 2024-2025, s'ajoutant aux trois autres inspections susmentionnées.

INSPECTION SUR LA COMPTABILITÉ EN FIDÉICOMMIS. N/A

| Inspection sur la compétence professionnelle                                                                                                                                  | Nombre de sexologues concernés |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Inspections portant sur la compétence pendante au 31 mars de l'exercice précédent                                                                                             | 2                              |
| Sexologues ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice                                                                               | 1                              |
| Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisée au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent | 2                              |
| Inspections portant sur la compétence pendante au 31 mars de l'exercice                                                                                                       | 3                              |

Les deux inspections sur la compétence, pendantes au 31 mars de l'exercice précédent ont été finalisées au cours de l'exercice. Sur les trois (3) inspections sur la compétence, pendantes au 31 mars de l'exercice :

- Une a été réalisée durant l'année 2023-2024, mais le rapport d'inspection sera examiné par le CIP durant l'année 2024-2025.
- Deux inspections ont été ordonnées durant l'année 2023-2024, mais sont temporairement suspendues du fait d'un congé de maladie et d'un congé parental.

**SEXOLOGUES AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

Au total, **110 sexologues** ont fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle durant l'année, tous types d'inspection confondus.

| En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession                                                                           | Nombre de sexologues ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection |                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------|
|                                                                                                                                                | Questionnaire                                                     | Questionnaire et visite |
| <b>À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence</b> |                                                                   |                         |
| 01 Bas-Saint-Laurent                                                                                                                           | 4                                                                 | 1                       |
| 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean                                                                                                                     | 0                                                                 | 2                       |
| 03 Capitale-Nationale                                                                                                                          | 2                                                                 | 3                       |
| 04 Mauricie                                                                                                                                    | 0                                                                 | 0                       |
| 05 Estrie                                                                                                                                      | 4                                                                 | 2                       |
| 06 Montréal                                                                                                                                    | 18                                                                | 22                      |
| 07 Outaouais                                                                                                                                   | 1                                                                 | 0                       |
| 08 Abitibi-Témiscamingue                                                                                                                       | 0                                                                 | 0                       |
| 09 Côte-Nord                                                                                                                                   | 0                                                                 | 0                       |
| 10 Nord-du-Québec                                                                                                                              | 0                                                                 | 0                       |
| 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine                                                                                                               | 0                                                                 | 1                       |
| 12 Chaudière-Appalaches                                                                                                                        | 1                                                                 | 1                       |
| 13 Laval                                                                                                                                       | 5                                                                 | 4                       |
| 14 Lanaudière                                                                                                                                  | 6                                                                 | 3                       |
| 15 Laurentides                                                                                                                                 | 4                                                                 | 4                       |
| 16 Montérégie                                                                                                                                  | 9                                                                 | 11                      |
| 17 Centre-du-Québec                                                                                                                            | 1                                                                 | 1                       |
| Hors-Québec                                                                                                                                    | 0                                                                 | 0                       |

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

Cinq sexologues ont fait l'objet d'une recommandation par le CIP de suivre des formations de perfectionnement ou d'obtenir une supervision portant sur des objectifs spécifiques ainsi que de remettre un rapport de supervision faisant état de l'atteinte desdits objectifs.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au conseil d'administration au cours de l'exercice.

| Obliger une ou un sexologue à compléter avec succès                                                                                                                        | Nombre de sexologues visés |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles    | 5                          |
| Un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois avec limitation et/ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0                          |

**SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Aucune condition de reprise du droit d'exercer des activités professionnelles à la suite d'une limitation d'exercice imposée par le comité d'inspection professionnelle n'a été évaluée au cours de l'exercice ni fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration.

| Conditions de reprise du droit d'exercer des activités professionnelles                         | Nombre de sexologues concernés |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Sexologues ayant réussi                                                                         | 0                              |
| Sexologues ayant échoué (au total)                                                              | 0                              |
| Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le Conseil d'administration | 0                              |
| Toute autre conséquence (à préciser au rapport annuel)                                          | 0                              |

| Entraves à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions et informations transmises au bureau du syndic | Nombre de sexologues concernés |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Sexologues ayant fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice    | 2                              |
| Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au bureau du syndic au cours de l'exercice                                                                                                                               | 4                              |

| Personnel relié à l'inspection professionnelle                                          | Nombre |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Inspectrices à temps complet (selon le barème de l'ordre défini à la sous-section 2.11) | 0      |
| Inspectrices à temps partiel                                                            | 4      |

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue des sexologues en application du paragraphe o de l'article 94 du Code. Cependant, il a adopté une norme pour laquelle la période de référence a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2022 pour se terminer le 31 mars 2024. Durant ces 24 mois, l'Ordre demande aux sexologues de réaliser un minimum de 30 heures d'activités de développement professionnel continu, incluant un minimum de 12 heures d'activités de développement professionnel formelles et un maximum de 18 heures d'activités de développement professionnel informelles. L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle les sexologues peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes. Toutes les formations de l'Ordre sont offertes en visioconférence.

Un portail de formation continue est disponible dans le profil des sexologues. Cet outil permet d'inscrire et de télécharger des pièces justificatives afin de garder un suivi des heures de formation continue accompli durant la période. Afin de s'assurer de la conformité des activités de développement professionnel (ADP) suivies par les sexologues, l'Ordre procède à une validation des portails de formation continue. Cette validation se fait conformément à sa norme d'exercice du développement professionnel 2022-2024. En cas de pièces justificatives inadéquates ou d'ADP refusée, l'Ordre communique avec les sexologues afin de remédier à la situation.

La formation sur la tenue des dossiers des sexologues ainsi que sur la déontologie des sexologues ont été actualisées durant l'été 2023. Cette mise à jour était nécessaire afin d'adapter ces formations aux réalités actuelles. La formation actualisée sur la tenue des dossiers des sexologues a également été présentée aux personnes étudiantes du bac-

calauréat en sexologie ainsi que de la maîtrise en sexologie concentration clinique de l'UQAM. Cette collaboration avec l'université permet de favoriser une pratique de qualités chez futurs sexologues, et ce, depuis leurs études. Ces trois formations sont facultatives, toutefois, elles peuvent être des conditions d'entrée pour des sexologues faisant des demandes de retour à la profession (permis délivré depuis plus de 5 ans).

À son offre de formation, l'Ordre ajoute des formations portant sur les réalités autochtones ainsi que sur les diversités culturelles afin de permettre aux sexologues d'offrir des services de qualité à une clientèle de tous horizons. Les phases 1 et 2 de la formation « Mieux comprendre le monde Autochtone pour mieux intervenir » ainsi qu'une formation pour faciliter l'intervention auprès de personnes issues des communautés ethnoculturelles, religieuses et linguistiques minoritaires au Québec ont été données pour la première fois à l'Ordre durant l'hiver 2023-2024.

L'Ordre a comme objectif d'ajouter un atelier sur la tenue des dossiers des sexologues à son offre de formation, celle-ci est en cours de création et sera offerte au courant de l'année 2024-2025.

La formation sur la prévention du harcèlement sexuel au travail (poursuite du projet réalisé grâce à une subvention de la CNESST) a été donnée pour la toute première fois au printemps 2023 tant auprès des organisations que de toute personne salariée intéressée.

La formation sur les inconduites sexuelles, destinée aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels, n'a pas été dispensée en 2023-2024.

**Formations offertes par l'Ordre**

| Nom de l'activité                                                                                                                         | Type        | Durée | Nb. de sessions | Lieux           | Nb. de personnes qui l'ont suivi |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------|-----------------|-----------------|----------------------------------|-------------|
|                                                                                                                                           |             |       |                 |                 | Sexologues                       | Non-membres |
| Tenue des dossiers des sexologues                                                                                                         | Facultative | 3,5 h | 8               | Visioconférence | 60                               | 224         |
| La déontologie des sexologues                                                                                                             | Facultative | 6 h   | 2               | Visioconférence | 33                               | 0           |
| L'évaluation du développement et du comportement sexuels                                                                                  | Facultative | 6 h   | 4               | Visioconférence | 117                              | 2           |
| Mieux comprendre le monde Autochtone pour mieux intervenir (phase 1)                                                                      | Facultative | 3 h   | 1               | Visioconférence | 26                               | 2           |
| Mieux comprendre le monde Autochtone pour mieux intervenir (phase 2)                                                                      | Facultative | 3 h   | 1               | Visioconférence | 13                               | 1           |
| Faciliter l'intervention auprès de personnes issues des communautés ethnoculturelles, religieuses et linguistiques minoritaires au Québec | Facultative | 6 h   | 1               | Visioconférence | 14                               | 1           |
| Prévention du harcèlement sexuel en milieu de travail pour les employé.es                                                                 | Facultative | 3 h   | 3               | Visioconférence | 8                                | 30          |

L'Ordre a offert trois nouvelles conférences virtuelles gratuites aux sexologues et aux étudiant.es associé.es dans le cadre des *Essentiels professionnels de la pratique sexologique*. Ces conférences ont pour but de permettre aux sexologues de réfléchir aux questionnements déontologiques et éthiques qui sont au cœur de leur pratique professionnelle ainsi que de renforcer la compréhension des éléments incontournables à une réponse adéquate aux besoins de la population. Ces conférences répondent à un besoin des sexologues comme le démontre la grande participation à celles-ci.

**Conférences dans le cadre des *Essentiels professionnels de la pratique sexologique***

| Nom de l'activité                            | Type        | Durée | Nb. de sessions | Lieux           | Nb. de personnes qui l'ont suivi |             |
|----------------------------------------------|-------------|-------|-----------------|-----------------|----------------------------------|-------------|
|                                              |             |       |                 |                 | Sexologues                       | Non-membres |
| Se préparer à la Loi 25                      | Facultative | 1,5 h | 1               | Visioconférence | 140                              | 2           |
| Se préparer à la Loi 25 - deuxième partie    | Facultative | 1 h   | 1               | Visioconférence | 83                               | 1           |
| Le référentiel de compétences des sexologues | Facultative | 2 h   | 1               | Visioconférence | 212                              | 2           |
| Faits saillants des sondages thématiques     | Facultative | 2 h   | 1               | Visioconférence | 32                               | 0           |

**FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE OFFERTE AUX MEMBRES DE L'ORDRE**

Tout sexologue, au terme de sa formation initiale, a suivi 45 heures de cours en éthique et déontologie et, pour les sexologues détenant une maîtrise en sexologie clinique, il s'agit de 90 heures.

**ÉVÈNEMENTS**

Pour la 4<sup>e</sup> édition du colloque de l'Ordre, le comité organisateur a démarré les travaux en octobre 2023 et s'est rencontré 5 fois durant l'exercice. Le colloque 2024 de l'Ordre, qui aura comme thème « Sexualité, deuils et transitions », se déroulera en format hybride à l'Hôtel Château Laurier à Québec le 1<sup>er</sup> et 2 novembre.

## ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

### DEMANDES D'INFORMATION ET SIGNALEMENTS ADRESSÉS AU BUREAU DU SYNDIC

Au cours de l'année, le Bureau du syndic a reçu 38 demandes d'information sur la pratique professionnelle des sexologues et 28 demandes concernant des non-membres.

Il a reçu aussi des signalements permettant de procéder à des enquêtes disciplinaires sans qu'un suivi ne puisse être effectué auprès des personnes ayant fait les signalements, celles-ci souhaitant garder l'anonymat, étant membres du comité d'inspection professionnelle ou encore, d'une autre instance de l'ordre.

De plus, 4 demandes ont été référées à d'autres instances de l'Ordre. Enfin, 3 demandes d'informations a été référée ailleurs, les questions en jeu ne relevant pas d'un ordre professionnel.

### ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, le Bureau du syndic a reçu 31 nouvelles demandes d'enquête comparativement à 43 pendant l'exercice précédent. 20 autres dossiers étaient restés ouverts de l'année précédente, pour un total de 51 dossiers dans lesquels il y a eu des interventions au cours de l'exercice. Certains sexologues ont fait l'objet de plus d'une demande d'enquête puisque les 31 dossiers ouverts pendant l'année concernent 23 personnes. Les demandes d'enquête proviennent majoritairement du public (26), de membres de l'Ordre (3) ou d'autres instances de l'Ordre (2).

| Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic                                                                      | Nombre |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent                                            | 20     |
| Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice                                                                         | 31     |
| • Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels) | 26     |
| • Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme                                           | 0      |
| • Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre                                                          | 3      |
| • Demandes d'enquête formulées par le CIP                                                                        | 2      |
| • Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre                                     | 0      |
| • Enquêtes ouvertes par le bureau du syndic à la suite d'une information                                         | 0      |
| Total de membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice                                          | 23     |
| Enquêtes fermées au cours de l'exercice :                                                                        | 27     |
| • Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture                                                | 21     |
| • Enquêtes fermées entre 90 et 179 jours à la suite de leur ouverture                                            | 4      |
| • Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture                                           | 0      |
| • Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture                                                | 2      |
| Enquêtes toujours ouvertes au 31 mars 2021                                                                       | 24     |

## DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Parmi les 51 dossiers dans lesquels il y a eu intervention pendant l'année, 27 dossiers ont été fermés alors que 15 demeurent actifs à la fin de la période visée par ce rapport. 2 dossiers avaient fait l'objet d'une décision de porter plainte devant le conseil de discipline pendant l'année et les audiences ont eu lieu pour seulement une des plaintes pendant la période visée par le rapport actuel. Par ailleurs, les autres dossiers ont fait l'objet de différentes décisions.

| Décisions d'enquêtes disciplinaires conclues au cours de l'exercice                                                  | Nombre |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Décisions de porter plainte au Conseil de discipline                                                                 | 2      |
| Décisions de ne pas porter plainte :                                                                                 | 25     |
| • Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes                                                            | 0      |
| • Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement                                                                  | 2      |
| • Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc                                                           | 0      |
| • Enquêtes fermées à la suite d'un processus de conciliation                                                         | 0      |
| • Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité                                                        | 0      |
| • Enquêtes ayant conduit à un engagement du professionnel à l'amélioration de sa pratique (supervision ou formation) | 8      |
| • Enquêtes ayant conduit à mise en garde                                                                             | 17     |
| • Enquêtes fermées suite aux correctifs apportés par le professionnel                                                | 5      |
| • Enquêtes fermées en raison de la non-collaboration du demandeur d'enquête                                          | 0      |

| Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle                                                                          | Nombre |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par des syndics ad hoc au cours de l'exercice | 3      |

Une requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Aucune enquête rouvertes étaient pendantes au 31 mars de l'exercice précédent, aucune n'a été rouverte au cours de l'exercice.

| Enquêtes rouvertes au bureau du syndic                                             | Nombre |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent                    | 0      |
| Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice                                          | 0      |
| Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total) :                               | 0      |
| • Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline        | 0      |
| • Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline | 0      |
| Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice                              | 0      |

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndics ad hoc et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

## ÉTAT DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Six plaintes avaient été déposées par le Bureau du syndic au conseil de discipline au cours de l'exercice précédent. Quatre nouvelles plaintes ont été déposées pendant la période visée par le rapport actuel. Quatre plaintes étaient pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice.

| État des plaintes portées au Conseil de discipline                                                                                                                                         | Nombre |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Plaintes du Bureau du syndic pendantes au Conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent                                                                                         | 6      |
| Plaintes portées par le Bureau du syndic au Conseil de discipline au cours de l'exercice                                                                                                   | 4      |
| Nombre total de chefs d'infraction                                                                                                                                                         | 24     |
| Plaintes du Bureau du syndic fermées au cours de l'exercice :                                                                                                                              |        |
| • Plaintes retirées                                                                                                                                                                        | 0      |
| • Plaintes rejetées                                                                                                                                                                        | 0      |
| • Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction                                                                                                       | 0      |
| • Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction (en attente de la décision sur sanction du Conseil de discipline) | 3      |
| Plaintes du Bureau du syndic pendantes au Conseil de discipline au 31 mars de l'exercice                                                                                                   | 4      |

## NATURE DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Ces plaintes portaient sur plusieurs chefs d'accusation.

| Nature des plaintes déposées au Conseil de discipline                              | Nombre |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel | 1      |
| Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel            | 1      |
| Infractions liées au comportement du professionnel                                 | 3      |
| Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel                         | 0      |
| Entraves au bureau du syndic                                                       | 1      |

Un seul membre a fait l'objet d'une requête en radiation provisoire immédiate. Aucune demande en limitation provisoire immédiate de son droit d'exercer des activités professionnelles a été faite pendant l'année d'exercice.

En vertu de l'article 121.1 du Code des professions, 3 sexologues ont fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle.

Des échanges de renseignements avec des syndicats d'autres ordres professionnels ont eu lieu dans 4 dossiers sous enquête.

## FORMATION DU BUREAU DU SYNDIC

Toute l'équipe du Bureau du syndic a suivi un cursus de formation universitaire de 2<sup>e</sup> cycle en sexologie, dont plusieurs cours portent sur les diverses formes de violences sexuelles, notamment le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles. En plus de cette formation universitaire, deux membres de l'équipe ont suivi la formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuels.

| Nature des plaintes déposées au Conseil de discipline                       | Nombre         |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------|
|                                                                             | L'ayant suivie | Ne l'ayant pas suivie |
| Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel | 3              | 0                     |

## L'ÉQUIPE DU BUREAU DU SYNDIC

Le syndic et son équipe contribuent de manière importante à la mission première de l'Ordre, soit la protection du public. Pour ce faire, tel que le prévoit le Code des professions, ils assument à la fois le rôle d'enquêteur et celui de plaignant à l'égard des sexologues qui font l'objet de signalement et qui auraient commis des fautes déontologiques. Elles et ils sont nommés par le conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre.

| Composition du bureau du syndic au 31 mars selon le statut d'emploi | Nombre        |                 |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|
|                                                                     | À temps plein | À temps partiel |
| Jamy Ryan, syndic en chef                                           |               | X               |
| Geneviève Berthelette, syndique adjointe                            |               | X               |
| Francine Michaud, syndique adjointe                                 |               | X               |

## CONCILIATION DE COMPTES

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

## ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

## ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

### FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION

Les 3 sexologues membres du comité de révision ont tous suivi un cursus de formation universitaire de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> cycle en sexologie, dont plusieurs cours portaient sur les diverses formes de violences sexuelles, notamment le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles. La personne nommée par l'Office des professions du Québec a suivi une formation en matière d'inconduite sexuelle.

## ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre au moment des actes reprochés, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au code. Il est également saisi de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1 du code.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le conseil de discipline a été saisi de trois plaintes de la part du syndic. La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée. Le conseil a tenu 7 séances et a siégé 5 jours.

| Plaintes au conseil de discipline                                                           | Nombre |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent                                       | 3      |
| Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)                                           | 3      |
| • Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint (a. 128, al. 1; a.. 121)              | 3      |
| • Plaintes portées par un syndic ad hoc (a. 121.3)                                          | 0      |
| • Plaintes portées par toute autre personne (a. 128, al. 2) (plaintes privées)              | 0      |
| Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) | 3      |
| Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice                                                 | 3      |

### Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil au 31 mars 2024

| Nature des plaintes (par chef)                                                                                                           | Portées par le syndic ou le syndic adjoint | Portées par toute autre personne |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------|
| Défaut d'exercer selon les principes scientifiques, dans le respect des règles de l'art et des normes de pratique généralement reconnues | 1                                          |                                  |
| Défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle                                                                                   | 3                                          |                                  |
| Défaut de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité                                                                 | 2                                          |                                  |
| Tenue de dossiers                                                                                                                        | 5                                          |                                  |
| Entrave                                                                                                                                  | 1                                          |                                  |
| Avoir exigé d'avance le paiement de ses services professionnels                                                                          | 4                                          |                                  |
| Défaut de produire un rapport d'expertise                                                                                                | 4                                          |                                  |
| Manque de diligence et de disponibilité                                                                                                  | 1                                          |                                  |
| Défaut de produire un relevé d'honoraires                                                                                                | 2                                          |                                  |
| Défaut de répondre au CIP                                                                                                                | 1                                          |                                  |

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

**Décisions du conseil**

| Nature de la décision                                | Nombre |
|------------------------------------------------------|--------|
| Autorisant le retrait de la plainte                  | 0      |
| Rejetant la plainte                                  | 0      |
| Acquittant l'intimé                                  | 0      |
| Déclarant l'intimé coupable                          | 2      |
| Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable   | 0      |
| Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction | 1      |
| Imposant une sanction                                | 2      |

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré : 5

*Note : En raison de la réunion de deux plaintes, une seule décision a été rendue sur culpabilité et sanction pour deux dossiers.*

**Sanctions imposées par le conseil**

| Nature de la sanction                                                      | Nombre |
|----------------------------------------------------------------------------|--------|
| Réprimande                                                                 | 2      |
| Radiation permanente                                                       | 0      |
| Radiation temporaire                                                       | 11     |
| Radiation provisoire                                                       | 0      |
| Amende                                                                     | 11     |
| Ordonnance de remboursement                                                | 0      |
| Révocation du permis                                                       | 0      |
| Limitation ou suspension de droit d'exercer des activités professionnelles | 0      |
| Paieement des déboursés                                                    | 3      |

**Tribunal des professions**

|                                                                                                            | Nombre |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Décisions sur culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions                  | 0      |
| Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions | 0      |
| Décisions rendues par le Tribunal des professions                                                          | 0      |

Le Conseil de discipline n'a émis aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

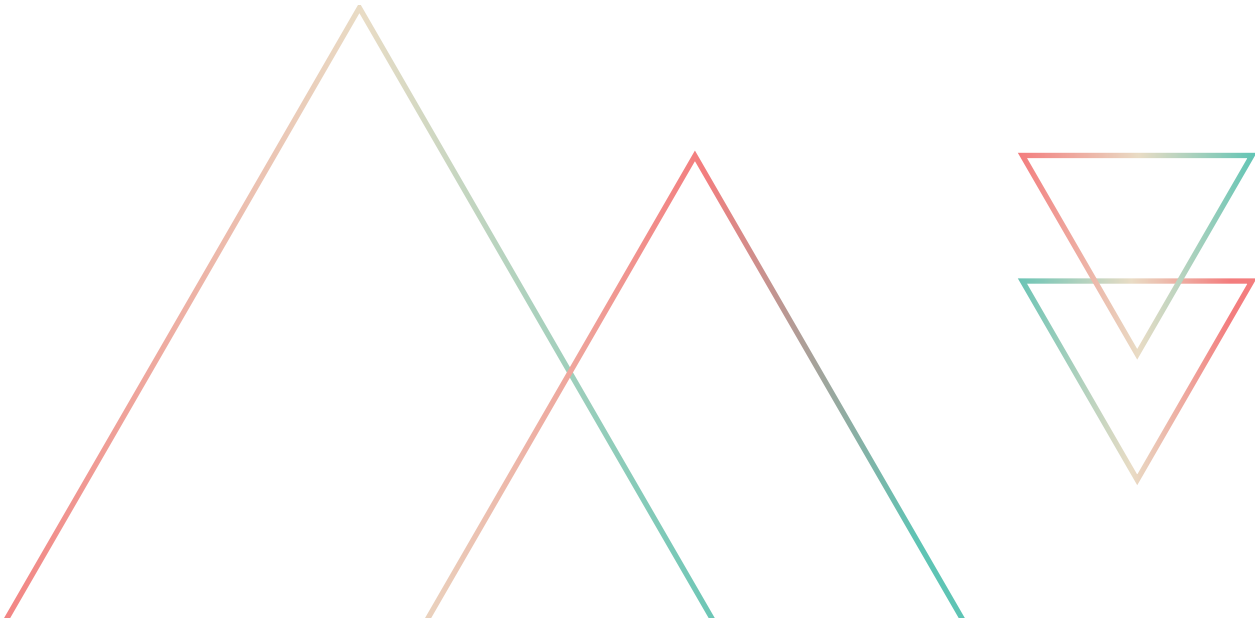
REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU  
OU EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE

Aucune requête en vertu de l'article 161 du Code n'était pendant au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL  
DE DISCIPLINE

Les membres du conseil de discipline ont tous suivi un cursus de formation universitaire de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> cycle en sexologie, dont plusieurs cours portaient sur les diverses formes de violences sexuelles, notamment le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles.

| Activités de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement | Nombre         |                       |
|------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------|
|                                                                        | L'ayant suivie | Ne l'ayant pas suivie |
| Formation sur les inconduites sexuelles                                | 9              | 0                     |



# EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DU TITRE

L'Ordre a le mandat de s'assurer que les activités professionnelles réservées aux sexologues ne soient pas exercées illégalement et que le titre de sexologue ne soit pas usurpé.

## APPROCHE PRIVILÉGIÉE

Lorsque la protection du public n'est pas compromise, l'Ordre privilégie une approche de non-judiciarisation, c'est-à-dire en émettant des avertissements ou en mettant en place des mesures volontaires. C'est le cas lorsque les personnes visées par une enquête font preuve de collaboration, qu'elles rectifient la situation ou qu'elles s'engagent volontairement à ne plus exercer illégalement ou à ne plus utiliser le titre de sexologue. Dans certains cas, les personnes qui ont les qualifications nécessaires choisissent également d'adhérer à l'Ordre pour devenir sexologues et ainsi se conformer à la réglementation en vigueur.

## PORTRAIT DE LA SITUATION

Les signalements proviennent du public, de sexologues, d'autres instances de l'Ordre ou encore d'autres ordres professionnels. Ils sont traités dans les meilleurs délais afin d'être analysés pour que les manquements soient rectifiés promptement.

**Pour une troisième année consécutive, l'Ordre a atteint son objectif de réduire le délai de traitement des enquêtes relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre.** Les moyennes et médianes suivantes ont été enregistrées pour les délais entre un signalement et la fermeture du dossier associé :

- **2020-2021** : Moyenne de 101 jours, médiane de 49 jours;
- **2021-2022** : Moyenne de 32 jours, médiane de 7 jours;
- **2022-2023** : Moyenne de 13 jours, médiane de 4 jours;
- **2023-2024** : Moyenne de 9 jours, médiane de 2 jours.

Tous les dossiers ouverts en cours d'année ont été fermés. Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été intentée au cours de l'exercice.

### Informations transmises au bureau du syndic :

Aucune information n'a été transmise au bureau du syndic.

**Personne responsable** : Me Maxime Pouliot, conseiller juridique

| Enquêtes relatives aux infractions                                | Nombre |
|-------------------------------------------------------------------|--------|
| Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent             | 0      |
| Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice :                        | 12     |
| • En matière d'exercice illégal                                   | 2      |
| • En matière d'usurpation de titre                                | 9      |
| • En matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre          | 1      |
| • En d'autres matières pénales                                    | 0      |
| Perquisitions menées au cours de l'exercice                       | 0      |
| Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total) :              | 12     |
| • Poursuites pénales intentées (a. 189; a. 189.0.1; a. 189.1)     | 0      |
| • Actions non judiciaires :                                       |        |
| – Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'ordre | 11     |
| – Mises en demeure, avis formels, ou engagements volontaires      | 0      |
| • Enquêtes fermées sans autres mesures                            | 1      |
| Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice                       | 0      |

## ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

Les activités de communications courantes aux sexologues et au public ainsi que du déploiement du plan de communication 2021-2024 se sont poursuivies pendant l'exercice. La porte-parole et présidente, Joanie Heppell, a effectué des entrevues dans les médias contribuant ainsi à éclairer et nuancer les informations sur la santé sexuelle, tout en soulignant l'importance d'un accès inclusif aux soins et services en sexologie.

L'Ordre a poursuivi ses actions de protection du public par la réalisation de projets reliés au champ d'exercice de la profession.

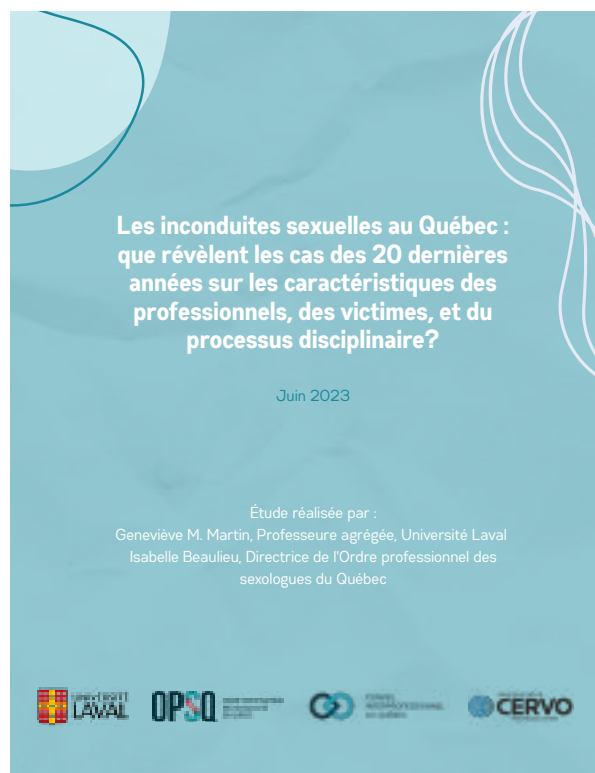
### COMITÉ DES COMMUNICATIONS

La collaboration à une recherche menée par l'Université Laval sur les inconduites sexuelles au Québec visant à mieux connaître le phénomène et à documenter la justice disciplinaire en la matière au Québec a donné lieu à

- 2 publications dont un article scientifique en avril 2023 et un rapport de recherche en juin 2023
- 2 outils de vulgarisation pour le grand public en juin 2023
- 2 conférences aux membres d'ordres professionnels, notamment lors des congrès du Conseil interprofessionnel du Québec et de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

### NON, TU NE L'AS PAS CHERCHÉ. PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL

Le projet de prévention du harcèlement sexuel au travail rendu possible grâce à une subvention de la CNESST par son Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail, s'est terminé par la mise œuvre des formations auprès des employés et d'entreprises. L'Ordre compte déployer ces formations dans les années à venir.



# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES SEXOLOGUES 2023-2024

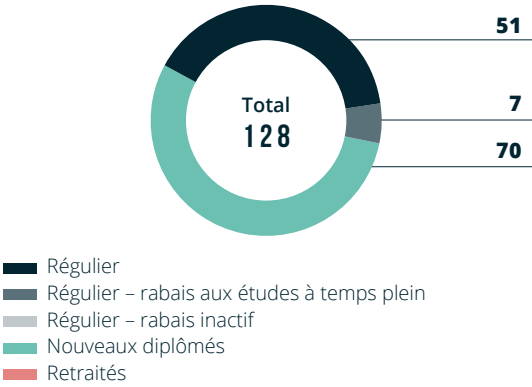
Membres inscrits au tableau par catégorie à la fin de la période et selon le montant de la cotisation annuelle :

| Catégories                                 | Nombre | Cotisation annuelle | Cotisation spéciale (communications) |
|--------------------------------------------|--------|---------------------|--------------------------------------|
| Régulier                                   | 936    | 730,36 \$           | 30 \$                                |
| Régulier – rabais aux études à temps plein | 27     | 401,60 \$           | 30 \$                                |
| Régulier – rabais inactif                  | 48     | 401,60 \$           | 30 \$                                |
| Nouveaux diplômés                          | 69     | 474,99 \$           | 30 \$                                |
| Retraités                                  | 14     | 291,51 \$           | 30 \$                                |
| Total                                      | 1094   |                     |                                      |

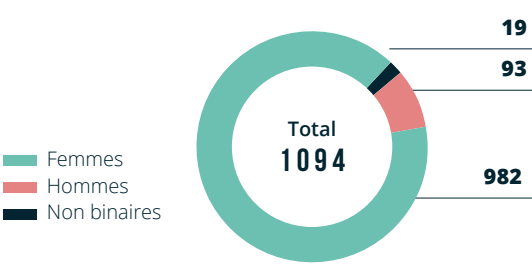
Membres inscrits au tableau au 31 mars 2024 selon la région du domicile professionnel :

| Région                           | Nombre | Pourcentage |
|----------------------------------|--------|-------------|
| 01 Bas-Saint-Laurent             | 20     | 1,8 %       |
| 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean       | 14     | 1,3 %       |
| 03 Capitale-Nationale            | 67     | 6,1 %       |
| 04 Mauricie                      | 17     | 1,5 %       |
| 05 Estrie                        | 42     | 3,8 %       |
| 06 Montréal                      | 345    | 31,5 %      |
| 07 Outaouais                     | 25     | 2,2 %       |
| 08 Abitibi-Témiscamingue         | 10     | 0,9 %       |
| 09 Côte-Nord                     | 2      | 0,2 %       |
| 10 Nord-du-Québec                | 2      | 0,2 %       |
| 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 7      | 0,6 %       |
| 12 Chaudière-Appalaches          | 26     | 2,3 %       |
| 13 Laval                         | 48     | 4,3 %       |
| 14 Lanaudière                    | 77     | 7 %         |
| 15 Laurentides                   | 122    | 11 %        |
| 16 Montérégie                    | 242    | 22 %        |
| 17 Centre-du-Québec              | 16     | 1,4 %       |
| Hors-Québec                      | 12     | 1 %         |
| Total                            | 1094   | 100 %       |

Nombre de permis délivrés selon la catégorie :



Membres inscrits au tableau au 31 mars 2024 selon le genre :



Une (1) sexologue a été inscrite avec limitation ou suspension du droit d'exercer les activités professionnelles.

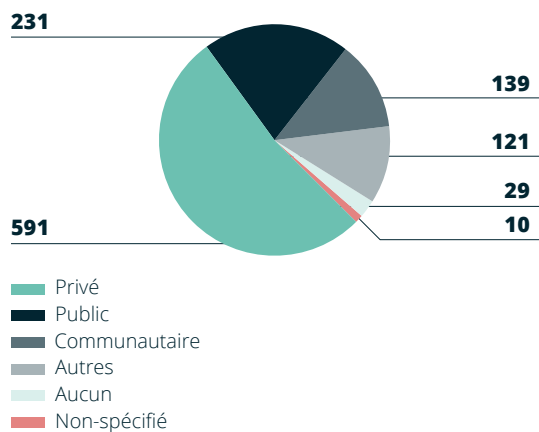
**Autorisations spéciales :** Personne n'a détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice.

| Nombre d'inscriptions au tableau             |      |
|----------------------------------------------|------|
| Total des inscriptions au 31 mars 2024       | 1094 |
| Premières inscriptions                       | 128  |
| Radiation pour non-paiement de la cotisation | 5    |
| Nombre de réinscriptions                     | 14   |

| Mouvements des inscriptions au tableau de l'Ordre                                                                                                                              | Nombre |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars de l'exercice précédent                                                                                                      | 1 018  |
| (+) Nouveaux membres inscrits au tableau de l'ordre au cours de l'exercice (au total)                                                                                          | 128    |
| (+) Membres réinscrits au tableau de l'ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent | 14     |
| (-) Membres radiés du tableau de l'ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars                                                                                 | 5      |
| (-) Membres radiés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours radiés au 31 mars pour des motifs disciplinaires                                                   | 2      |
| (-) Membres retirés du tableau de l'ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs :                                                        | 59     |
| à la suite d'un décès                                                                                                                                                          | 0      |
| à la suite d'un retrait volontaire du tableau                                                                                                                                  | 59     |
| (=) Membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires :                                                                                    | 1 094  |
| d'un permis dit régulier                                                                                                                                                       | 1 094  |

Nombre de demandes reçues en 2023-2024 en suspens d'analyse au 31 mars 2024 = 14

#### Milieu de pratique du domicile professionnel principal



## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 2024**

**Sommaire**

|                                    | <b>Page</b> |
|------------------------------------|-------------|
| Rapport des auditeurs indépendants | 1 - 3       |
| Résultats                          | 4           |
| Évolution des soldes de fonds      | 5           |
| Situation financière               | 6           |
| Flux de trésorerie                 | 7           |
| Notes complémentaires              | 8 - 14      |
| Renseignements complémentaires     | 15 - 19     |

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de

### **L'ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC**

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Vaudreuil-Dorion  
Le 17 septembre 2024

---

<sup>1</sup> Par Michel Poirier, CPA auditeur

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

Page 4

|                                                                               | <b>2024</b>       | <b>2023</b>      |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>Produits</b>                                                               |                   |                  |
| Cotisations (annexe A)                                                        | 773 657 \$        | 704 107 \$       |
| Admission et équivalences (annexe B)                                          | 60 462            | 63 066           |
| Inspection professionnelle                                                    | -                 | 204              |
| Formation continue et colloque (annexe C)                                     | 67 755            | 152 864          |
| Discipline (annexe D)                                                         | 33 689            | 59 683           |
| Subventions (annexe E)                                                        | 10 026            | -                |
| Produits financiers                                                           | 24 467            | 10 311           |
| Autres                                                                        | 1 462             | 1 649            |
|                                                                               | <b>971 518</b>    | <b>991 884</b>   |
| <b>Charges</b>                                                                |                   |                  |
| Admission (annexe F)                                                          | 26 979            | 25 201           |
| Inspection professionnelle (annexe G)                                         | 85 463            | 72 019           |
| Normes et soutien à l'exercice de la profession (annexe H)                    | 64 129            | 52 602           |
| Formation continue et colloque (annexe I)                                     | 52 787            | 112 509          |
| Bureau du syndic (annexe J)                                                   | 181 325           | 280 420          |
| Conseil de discipline (annexe K)                                              | 79 911            | 124 084          |
| Usurpation de titre et exercice illégal (annexe L)                            | 3 564             | 3 236            |
| Gouvernance (annexe M)                                                        | 254 084           | 220 080          |
| Communications (annexe N)                                                     | 30 726            | 30 919           |
| Campagne - Inconduite sexuelle (Harcèlement sexuel - CNESST)                  | 8 320             | 5 636            |
| Conseil interprofessionnel du Québec                                          | 11 518            | 8 915            |
|                                                                               | <b>798 806</b>    | <b>935 621</b>   |
| <b>Excédent des produits sur les charges avant résultats des autres fonds</b> | <b>172 712</b>    | <b>56 263</b>    |
| <b>Fonds de prévention d'assurance responsabilité (annexe P)</b>              | <b>33 236</b>     | <b>30 142</b>    |
| <b>Actifs nets investis en immobilisations (annexe Q)</b>                     | <b>(7 471)</b>    | <b>(9 081)</b>   |
| <b>Excédent des produits sur les charges</b>                                  | <b>198 477 \$</b> | <b>77 324 \$</b> |

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC  
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 5

|                                          | Investis en<br>immobili-<br>sations | Prévention<br>d'assurance<br>respon-<br>sabilité | Stabilisation<br>d'assurance<br>respon-<br>sabilité | Non<br>affectés | 2024<br>Total | 2023<br>Total |
|------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------|---------------|---------------|
| <b>Solde au début</b>                    | 33 663 \$                           | 125 087 \$                                       | 50 000 \$                                           | 162 516 \$      | 371 266 \$    | 293 942 \$    |
| Excédent des produits sur les<br>charges | (7 471)                             | 33 236                                           | -                                                   | 172 712         | 198 477       | 77 324        |
| <b>Solde à la fin</b>                    | 26 192 \$                           | 158 323 \$                                       | 50 000 \$                                           | 335 228 \$      | 569 743 \$    | 371 266 \$    |

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****SITUATION FINANCIÈRE****AU 31 MARS 2024**

Page 6

|                                                        | <b>2024</b>         | <b>2023</b>  |
|--------------------------------------------------------|---------------------|--------------|
| <b>Actif</b>                                           |                     |              |
| Actif à court terme                                    |                     |              |
| Encaisse                                               | <b>1 268 992 \$</b> | 1 069 687 \$ |
| Débiteurs (note 4)                                     | <b>74 478</b>       | 75 795       |
| Charges payées d'avance                                | <b>21 484</b>       | 390          |
|                                                        | <b>1 364 954</b>    | 1 145 872    |
| Placements - fonds d'assurance responsabilité (note 5) | <b>180 567</b>      | 148 748      |
| Immobilisations (note 6)                               | <b>11 076</b>       | 14 768       |
| Actifs incorporels (note 7)                            | <b>15 116</b>       | 18 895       |
|                                                        | <b>1 571 713 \$</b> | 1 328 283 \$ |
| <b>Passif</b>                                          |                     |              |
| Passif à court terme                                   |                     |              |
| Créditeurs (note 8)                                    | <b>300 384 \$</b>   | 314 640 \$   |
| Produits reportés                                      | <b>701 586</b>      | 642 377      |
|                                                        | <b>1 001 970</b>    | 957 017      |
| <b>Soldes de fonds</b>                                 |                     |              |
| Investis en immobilisations                            | <b>26 192</b>       | 33 663       |
| Prévention d'assurance responsabilité                  | <b>158 323</b>      | 125 087      |
| Stabilisation d'assurance responsabilité               | <b>50 000</b>       | 50 000       |
| Non affectés                                           | <b>335 228</b>      | 162 516      |
|                                                        | <b>569 743</b>      | 371 266      |
|                                                        | <b>1 571 713 \$</b> | 1 328 283 \$ |

**Pour le conseil d'administration,**


\_\_\_\_\_, administrateur



\_\_\_\_\_, administrateur

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

Page 7

|                                                                          | <b>2024</b>         | <b>2023</b>  |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|
| <b>Activités de fonctionnement</b>                                       |                     |              |
| Excédent des produits sur les charges                                    | <b>198 477 \$</b>   | 77 324 \$    |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie :                                 |                     |              |
| Amortissement des immobilisations                                        | <b>3 692</b>        | 4 357        |
| Amortissement des actifs incorporels                                     | <b>3 779</b>        | 4 724        |
|                                                                          | <b>205 948</b>      | 86 405       |
| Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement      | <b>25 176</b>       | 7 635        |
|                                                                          | <b>231 124</b>      | 94 040       |
| <b>Activités d'investissement</b>                                        |                     |              |
| Acquisition d'immobilisations                                            | -                   | (3 674)      |
| Acquisition du fonds de stabilisation des primes d'assurance             | <b>(31 819)</b>     | (27 317)     |
|                                                                          | <b>(31 819)</b>     | (30 991)     |
| <b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b> | <b>199 305</b>      | 63 049       |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>                  | <b>1 069 687</b>    | 1 006 638    |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>                  | <b>1 268 992 \$</b> | 1 069 687 \$ |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2024****Page 8****1. Statuts constitutifs et nature des activités**

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec a été fondé le 25 septembre 2013 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme a pour mission de protéger le public en s'assurant de la qualité des services en sexologie offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de l'usurpation de titre et de la pratique illégale. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**2. Principales méthodes comptables**

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels amortissables et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

**Comptabilité par fonds**

Le fonds d'administration rend compte des activités courantes de l'Ordre. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le coût amorti des immobilisations et des actifs incorporels est présenté dans le fonds d'immobilisations.

Le fonds de stabilisation d'assurance responsabilité regroupe les ristournes et intérêts reçus dans le cadre d'une convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle survenue entre l'organisme et son assureur.

Le fonds de prévention représente l'excédent des 50 000 \$ qui doivent être conservés dans le fonds de stabilisation selon l'entente avec la Société d'assurances Beneva Inc.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2024****Page 9****2. Principales méthodes comptables (suite)****Constatation des produits**

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

**Ventilation des charges**

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

|                         | <b>Taux</b> |
|-------------------------|-------------|
| Mobilier et équipement  | 20 %        |
| Équipement informatique | 30 %        |

**Actifs incorporels**

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2024****Page 10****2. Principales méthodes comptables (suite)****Dépréciation d'actifs à long terme**

Les immobilisations et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**Instruments financiers***Évaluation initiale*

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

*Évaluation ultérieure*

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements du fonds d'assurance responsabilité.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2024****Page 11****2. Principales méthodes comptables (suite)****Instruments financiers (suite)***Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**3. Comité de formation et de révision**

L'Ordre a pris la décision de ne pas présenter les rubriques de charges des comités de formation et de révision la face de l'état des résultats puisque les charges afférentes à ces deux fonctions sont inexistantes ou non significatives et que cette présentation n'apporterait aucune information pertinente au lecteur des états financiers.

**4. Débiteurs**

|                                            | <b>2024</b>      | <b>2023</b> |
|--------------------------------------------|------------------|-------------|
| Clients                                    | <b>46 723 \$</b> | 49 456 \$   |
| Ristourne à recevoir - fonds de prévention | <b>27 755</b>    | 26 339      |
|                                            | <b>74 478 \$</b> | 75 795 \$   |

**5. Placements - fonds d'assurance responsabilité**

|                                                                                                                                 | <b>2024</b>       | <b>2023</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------|
| Fonds de stabilisation des primes, sous la gestion de la "Société d'assurances Beneva inc.", portant intérêt à un taux variable | <b>50 000 \$</b>  | 50 000 \$   |
| Fonds de prévention, sous la gestion de la "Société d'assurances Beneva inc.", portant intérêt à un taux variable               | <b>130 567</b>    | 98 748      |
|                                                                                                                                 | <b>180 567 \$</b> | 148 748 \$  |

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2024**

Page 12

**6. Immobilisations**

|                         | <b>2024</b> |                             | <b>2023</b>         |
|-------------------------|-------------|-----------------------------|---------------------|
|                         | <b>Coût</b> | <b>Amortissement cumulé</b> | <b>Valeur nette</b> |
| Mobilier et équipement  | 22 317 \$   | 16 414 \$                   | 5 903 \$            |
| Équipement informatique | 23 655      | 18 482                      | 5 173               |
|                         | 45 972 \$   | 34 896 \$                   | 11 076 \$           |

**7. Actifs incorporels**

|                             | <b>2024</b> |                             | <b>2023</b>         |
|-----------------------------|-------------|-----------------------------|---------------------|
|                             | <b>Coût</b> | <b>Amortissement cumulé</b> | <b>Valeur nette</b> |
| Site Web                    | 16 596 \$   | 7 037 \$                    | 9 559 \$            |
| Logiciel de base de données | 9 648       | 4 091                       | 5 557               |
|                             | 26 244 \$   | 11 128 \$                   | 15 116 \$           |

**8. Crédoiteurs**

|                                       | <b>2024</b> | <b>2023</b> |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Fournisseurs                          | 14 954 \$   | 59 094 \$   |
| Charges courues                       | 7 400       | 6 400       |
| Salaires et vacances à payer          | 61 243      | 55 923      |
| Taxes de vente                        | 97 721      | 84 801      |
| Déductions à la source                | 295         | 295         |
| Office des professions du Québec      | 28 951      | 26 288      |
| Assurances responsabilité des membres | 89 820      | 81 839      |
|                                       | 300 384 \$  | 314 640 \$  |

Au 31 mars 2024, les sommes à remettre à l'état totalisent 100 912 \$ (87 522 \$ au 31 mars 2023).

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2024****Page 13****9. Engagements contractuels**

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 177 872 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

|      |            |
|------|------------|
| 2025 | 39 527 \$  |
| 2026 | 39 527     |
| 2027 | 39 527     |
| 2028 | 39 527     |
| 2029 | 19 764     |
|      | <hr/>      |
|      | 177 872 \$ |

**10. Rémunération du conseil d'administration et de la direction générale**

Conformément au Règlement modifiant le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, pour l'exercice 2023-2024, la rémunération de la présidente a été de 58 225 \$, et celle de la directrice générale et secrétaire, incluant les avantages sociaux (assurances collectives) et les cotisations gouvernementales payées par l'Ordre, a été de 122 084 \$. Les administrateurs élus de l'Ordre reçoivent un jeton de 230 \$ par réunion du conseil d'administration. Leur participation aux comités statutaires de l'Ordre (comité de finances, audits et ressources humaines, comité de gouvernance et comité d'évaluation) est bénévole.

**11. Instruments financiers****Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2024****Page 14****11. Instruments financiers (suite)****Risque de crédit (suite)**

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

Page 15

|                                        | <b>2024</b>       | <b>2023</b> |
|----------------------------------------|-------------------|-------------|
| <b>Annexe A - Cotisations</b>          |                   |             |
| Cotisations acquittées par les membres | <b>736 590 \$</b> | 666 380 \$  |
| Étudiants associés                     | <b>742</b>        | 1 377       |
| Cotisation spéciale - Communications   | <b>30 726</b>     | 30 805      |
| Frais de retard                        | <b>911</b>        | 898         |
| Frais d'étalement                      | <b>4 688</b>      | 4 647       |
|                                        | <b>773 657 \$</b> | 704 107 \$  |

**Annexe B - Admission et équivalences**

|                                                                 |                  |           |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|-----------|
| Étude de dossiers et administration                             | <b>18 188 \$</b> | 16 795 \$ |
| Droits d'entrée                                                 | <b>32 841</b>    | 28 929    |
| Frais de réinscription                                          | <b>5 151</b>     | 14 330    |
| Attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels | <b>2 770</b>     | 2 527     |
| Équivalences                                                    | <b>1 512</b>     | 485       |
|                                                                 | <b>60 462 \$</b> | 63 066 \$ |

**Annexe C - Formation continue et colloque**

|             |                  |            |
|-------------|------------------|------------|
| Formations  | <b>58 518 \$</b> | 40 160 \$  |
| Commandites | <b>7 977</b>     | 26 169     |
| Colloque    | <b>1 260</b>     | 86 535     |
|             | <b>67 755 \$</b> | 152 864 \$ |

**Annexe D - Discipline**

|         |                  |           |
|---------|------------------|-----------|
| Amendes | <b>28 000 \$</b> | 21 500 \$ |
| Débours | <b>5 689</b>     | 38 183    |
|         | <b>33 689 \$</b> | 59 683 \$ |

**Annexe E - Subventions**

|                   |                  |      |
|-------------------|------------------|------|
| Subvention CNESST | <b>10 026 \$</b> | - \$ |
|-------------------|------------------|------|

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

Page 16

|                                                    | 2024             | 2023             |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Annexe F - Admission</b>                        |                  |                  |
| Salaires et jetons de présence                     | 19 792 \$        | 19 292 \$        |
| Charges sociales et assurances                     | 1 800            | 1 515            |
| Quote-part des charges d'administration (annexe O) | 5 387            | 4 394            |
|                                                    | <b>26 979 \$</b> | <b>25 201 \$</b> |

**Annexe G - Inspection professionnelle**

|                                                    |                  |                  |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Salaires                                           | 62 014 \$        | 53 911 \$        |
| Charges sociales et assurances                     | 6 384            | 5 550            |
| Quote-part des charges d'administration (annexe O) | 17 065           | 12 558           |
|                                                    | <b>85 463 \$</b> | <b>72 019 \$</b> |

**Annexe H - Normes et soutien à l'exercice de la profession**

|                                                    |                  |                  |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Salaires                                           | 46 488 \$        | 39 386 \$        |
| Charges sociales et assurances                     | 4 836            | 4 044            |
| Quote-part des charges d'administration (annexe O) | 12 805           | 9 172            |
|                                                    | <b>64 129 \$</b> | <b>52 602 \$</b> |

**Annexe I - Formation continue et colloque**

|                                                    |                  |                   |
|----------------------------------------------------|------------------|-------------------|
| Salaires                                           | 2 019 \$         | 177 \$            |
| Charges sociales et assurances                     | 474              | 37                |
| Honoraires de formations                           | 11 688           | 12 490            |
| Colloque                                           | 5 936            | 78 243            |
| Frais généraux                                     | 22 130           | 1 944             |
| Quote-part des charges d'administration (annexe O) | 10 540           | 19 618            |
|                                                    | <b>52 787 \$</b> | <b>112 509 \$</b> |

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

Page 17

|                                                    | <b>2024</b>       | <b>2023</b> |
|----------------------------------------------------|-------------------|-------------|
| <b>Annexe J - Bureau du syndic</b>                 |                   |             |
| Salaires                                           | <b>96 619 \$</b>  | 104 029 \$  |
| Charges sociales et assurances                     | <b>9 115</b>      | 10 387      |
| Frais légaux                                       | <b>36 885</b>     | 104 464     |
| Frais d'expertise                                  | <b>2 500</b>      | 12 281      |
| Déplacements et séjour                             | <b>-</b>          | 362         |
| Quote-part des charges d'administration (annexe O) | <b>36 206</b>     | 48 897      |
|                                                    | <b>181 325 \$</b> | 280 420 \$  |

**Annexe K - Conseil de discipline**

|                                                    |                  |            |
|----------------------------------------------------|------------------|------------|
| Honoraires                                         | <b>11 143 \$</b> | 23 154 \$  |
| Déplacements et séjour                             | <b>-</b>         | 372        |
| Frais généraux                                     | <b>3 815</b>     | 2 330      |
| Frais légaux                                       | <b>48 997</b>    | 76 591     |
| Quote-part des charges d'administration (annexe O) | <b>15 956</b>    | 21 637     |
|                                                    | <b>79 911 \$</b> | 124 084 \$ |

**Annexe L - Usurpation de titre et exercice illégal**

|                                                    |                 |          |
|----------------------------------------------------|-----------------|----------|
| Salaires                                           | <b>2 583 \$</b> | 2 419 \$ |
| Charges sociales et assurances                     | <b>269</b>      | 253      |
| Quote-part des charges d'administration (annexe O) | <b>712</b>      | 564      |
|                                                    | <b>3 564 \$</b> | 3 236 \$ |

**Annexe M - Gouvernance**

|                                                    |                   |            |
|----------------------------------------------------|-------------------|------------|
| Salaires                                           | <b>162 014 \$</b> | 149 472 \$ |
| Charges sociales et assurances                     | <b>18 295</b>     | 14 938     |
| Réunions du conseil d'administration               | <b>9 072</b>      | 6 059      |
| Honoraires professionnels                          | <b>8 400</b>      | 5 000      |
| Rapport annuel                                     | <b>4 142</b>      | 3 196      |
| Déplacements et représentation                     | <b>1 427</b>      | 3 039      |
| Quote-part des charges d'administration (annexe O) | <b>50 734</b>     | 38 376     |
|                                                    | <b>254 084 \$</b> | 220 080 \$ |

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

Page 18

|                                                    | 2024             | 2023             |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Annexe N - Communications</b>                   |                  |                  |
| Salaires                                           | 16 245 \$        | 18 086 \$        |
| Charges sociales et assurances                     | 2 414            | 3 143            |
| Publicité                                          | 5 527            | 3 290            |
| Divers                                             | 406              | 1 008            |
| Quote-part des charges d'administration (annexe O) | 6 134            | 5 392            |
|                                                    | <b>30 726 \$</b> | <b>30 919 \$</b> |

**Annexe O - Autres charges - administration**

|                                      |                |                |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| Salaires                             | 23 333 \$      | 26 915 \$      |
| Charges sociales                     | 5 160          | 1 226          |
| Déplacements et représentation       | 178            | 1 921          |
| Site intranet et base de données     | 1 000          | 3 699          |
| Papeterie, impression et fournitures | 2 908          | 3 290          |
| Frais d'envois                       | 874            | 972            |
| Télécommunications                   | 3 319          | 4 531          |
| Loyer                                | 37 441         | 38 251         |
| Entretien informatique               | 16 292         | 10 697         |
| Assurances et taxes                  | 1 651          | 1 634          |
| Honoraires professionnels            | 14 986         | 20 385         |
| Perfectionnement                     | 3 666          | 4 220          |
| Divers                               | 1 317          | 1 831          |
| Intérêts et frais bancaires          | 43 414         | 41 036         |
|                                      | <b>155 539</b> | <b>160 608</b> |

**Répartition des charges d'administration**

|                                                            |                     |                     |
|------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Admission (annexe F)                                       | (5 387)             | (4 394)             |
| Inspection professionnelle (annexe G)                      | (17 065)            | (12 558)            |
| Normes et soutien à l'exercice de la profession (annexe H) | (12 805)            | (9 172)             |
| Formation continue et colloque (annexe I)                  | (10 540)            | (19 618)            |
| Bureau du syndic (annexe J)                                | (36 206)            | (48 897)            |
| Conseil de discipline (annexe K)                           | (15 956)            | (21 637)            |
| Usurpation de titre et exercice illégal (annexe L)         | (712)               | (564)               |
| Gouvernance (annexe M)                                     | (50 734)            | (38 376)            |
| Communications (annexe N)                                  | (6 134)             | (5 392)             |
|                                                            | <b>(155 539) \$</b> | <b>(160 608) \$</b> |

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024****Page 19**

|                                                                  | <b>2024</b>      | <b>2023</b>      |
|------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Annexe P - Fonds de prévention d'assurance responsabilité</b> |                  |                  |
| Ristournes                                                       | 27 755 \$        | 26 339 \$        |
| Intérêts                                                         | 5 481            | 3 803            |
|                                                                  | <b>33 236 \$</b> | <b>30 142 \$</b> |

**Annexe Q - Actifs nets investis en immobilisations**

|                                              |                   |                   |
|----------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Amortissement des équipements informatiques  | (2 216) \$        | (2 511) \$        |
| Amortissement du site Web                    | (2 390)           | (2 987)           |
| Amortissement du logiciel de base de données | (1 389)           | (1 737)           |
| Amortissement du mobilier                    | (1 476)           | (1 846)           |
|                                              | <b>(7 471) \$</b> | <b>(9 081) \$</b> |





1200, ave. Papineau, Bureau 450,  
Montréal (Québec) H2K 4R5

T. 438.386.6777 | [info@opsq.org](mailto:info@opsq.org)

**[www.opsq.org](http://www.opsq.org)**